

Communauté de communes
La Clayette Chauffailles en Brionnais

PLU intercommunal

Rapport de présentation - Arrêt

Cahier 7 - Contexte économique



Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Le cadre supra-communal | 3 |
| 1.1 | Le SCoT du Pays Charolais Brionnais | 3 |
| 1.2 | Les actions du Pays Charolais-Brionnais | 4 |
| 2 | Éléments de contexte | 6 |
| 2.1 | Une baisse du nombre d'emplois | 6 |
| 2.2 | Une diminution du nombre d'emplois dans l'ensemble des secteurs | 7 |
| 2.3 | Les ouvriers et employés représentent plus de la moitié des emplois | 7 |
| 2.4 | Une attractivité importante de la CC Charlieu Belmont Communauté | 8 |
| 2.5 | 654 établissements à fin 2017 | 8 |
| 2.6 | Des dynamiques qui se redressent | 8 |
| 3 | Les principaux sites d'accueil d'activités de production | 9 |
| 3.1 | Les prescriptions du SCoT en matière d'industrie et d'artisanat | 10 |
| 3.2 | Les zones d'activités économiques | 13 |
| 4 | Le commerce | 25 |
| 4.1 | Le Document d'Aménagement Commercial du SCoT du Pays Charolais-Brionnais | 25 |
| 4.2 | La répartition des activités commerciales au sein du territoire de la CCLCCB | 27 |
| 5 | Le développement touristique | 29 |
| 5.1 | Les orientations du SCoT du Pays Charolais | 29 |
| 5.2 | Les points d'appui touristiques de la CCLCCB | 29 |
| 6 | La sylviculture et la filière bois | 34 |
| 7 | Les enjeux en matière d'activités économiques | 37 |

1 Le cadre supra-communal

1.1 Le SCoT du Pays Charolais Brionnais

Pour mémoire, le SCoT a été approuvé le 30 octobre 2014. Il porte sur la période 2014-2040 (27 ans). Parmi les trois grands axes du Document d’Orientations et d’Objectifs, l’axe 2 aborde plus spécifiquement les questions de développement économique (l’agriculture, fait l’objet d’un chapitre spécifique, la sylviculture et la filière bois sont intégrés dans ce cahier) :

Axe 2 : Accompagner les mutations en cours : économiques, industrielles, agricoles, sociales, du Pays Charolais-Brionnais et promouvoir un territoire innovant, durable, ouvert et connecté 56

| | |
|--|-----------|
| A2/O1 - ORIENTATION 1 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE | 57 |
| A2/O1-OB1 - FAIRE DE LA RCEA UN LEVIER MAJEUR DE MOBILITE ET DE DEVELOPPEMENT | 57 |
| A2/O1-OB2 - RENFORCER LE RESEAU TER ET AFFIRMER LE ROLE STRATEGIQUE DE LA LIGNE TER NEVERS/PARAY-LE-MONIAL/LYON/ | 58 |
| A2/O1-OB3 - FAVORISER LES INTERACTIONS AVEC LES TERRITOIRES PERIPHERIQUES | 59 |
| A2/O1-OB4 - CONFORTER LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT DU CHAROLAIS-BRIONNAIS SITUÉ A ST-YAN ET ACCROITRE SA VISIBILITE GRACE A SON PARC D'ACTIVITES (SERVICES, FORMATION,...) | 60 |
| A2/O1-OB5 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES TIC, EN LIEN AVEC LES SCHEMAS DEPARTEMENTAL ET REGIONAL, VOIRE NATIONAL | 61 |
| A2/O2 - ORIENTATION 2 : SE DONNER DES EXIGENCES COMMUNES POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EQUILIBRE | 63 |
| A2/O3 - ORIENTATION 3 : REDUIRE LES RISQUES TECHNOLOGIQUES | 71 |
| A2/O4 - ORIENTATION 4 : SOUTENIR LES TECHNIQUES INNOVANTES DE DEPOLLUTION ET DE REQUALIFICATION TOUT EN DEVELOPPANT DE NOUVELLES ACTIVITES | 71 |
| A2/O5 - ORIENTATION 5 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES MUTATIONS DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET REAFFIRMER LA VALEUR ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE | 74 |
| A2/O6 - ORIENTATION 6 : RENOUELER L'OFFRE COMMERCIALE | 76 |

Ainsi que l’orientation 4 de l’axe 1 concernant le développement touristique :

Axe 1 : Reconnaître, préserver et valoriser l’identité rurale moderne du Pays Charolais-Brionnais comme ressource et opportunité pour son développement 12

| | |
|--|-----------|
| A1/O1 - ORIENTATION 1 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES MARQUEURS IDENTITAIRES DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS | 13 |
| A1/O1-OB1 - PRESERVER ET CONFORTER LES ENTITES PAYSAGERES DU CHAROLAIS-BRIONNAIS | 13 |
| A1/O1-OB2 - PRESERVER ET VALORISER LES STRUCTURES BOCAGERES IDENTITAIRES, BIEN COLLECTIF | 16 |
| A1/O1-OB3 - PROMOUVOIR ET QUALIFIER LES AXES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE | 16 |
| A1/O1-OB4 - PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE BATI ET ARCHITECTURAL (VOIR ANNEXE 5) | 20 |
| A1/O2 - ORIENTATION 2 : RECONNAITRE L'ESPACE AGRICOLE COMME LA COMPOSANTE CLE DE L'ESPACE DU CHAROLAIS-BRIONNAIS | 23 |
| A1/O2-OB1 - PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE | 23 |
| A1/O2-OB2 - GARANTIR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE AGRICOLE | 25 |
| A1/O2-OB3 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES AGRICULTEURS DANS LEUR GESTION DE LA TRAME ET DES HAIES BOCAGERES | 28 |
| A1/O2-OB4 - DEVELOPPER DE NOUVELLES PRATIQUES INNOVANTES EN LIEN AVEC LES ENERGIES RENOUELABLES | 29 |
| A1/O3 - ORIENTATION 3 : POUR UNE QUALITE DE VI(LL)E : REUSSIR L'URBANITE RURALE | 29 |
| A1/O3-OB1 - CONTROLER LA DISPERSION DE L'URBAIN ET EVITER LES MITAGES | 29 |
| A1/O3-OB2 - RENFORCER LA QUALITE URBAINE ET ARCHITECTURALE | 32 |
| A1/O3-OB3 - PRIVILEGIER L'INTEGRATION AU BATI DES ENERGIES RENOUELABLES | 35 |
| A1/O3-OB4 - FAVORISER LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION ECOLOGIQUES | 35 |
| A1/O4 - ORIENTATION 4 : ORGANISER UN TOURISME DURABLE AUTOUR DES RICHESSES PAYSAGERES, PATRIMONIALES ET CULTURELLES | 36 |
| A1/O4-OB1-OB3-OB4 - METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE GLOBALE ET COORDONNEE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE | 37 |
| A1/O4-OB2 - CONFORTER ET ELARGIR LE RESEAU DE VOIES VERTES ET VELOROUTES ET DE PISTES CYCLABLES | 38 |
| A1/O5 - ORIENTATION 5 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUELABLES ET FILIERES VERTES | 39 |
| A1/O5-OB1 FAVORISER LE MIX ENERGETIQUE A L'ECHELLE PAYS | 39 |
| A1/O5-OB2 - IDENTIFIER DES ZONES DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRE A L'ECHELLE PAYS POUR L'EOLIEN ET LE PHOTOVOLTAÏQUE EN MUTUALISANT LES INSTALLATIONS | 40 |
| A1/O5-OB3 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE | 41 |
| A1/O5-OB4 - VALORISER LES « PRODUCTIONS BOCAGERES » (BOIS) | 44 |
| A1/O5-OB5 - RENFORCER LES SOLUTIONS EXISTANTES UTILISANT LA RESSOURCE EN EAU | 44 |
| A1/O5-OB6 - VALORISER L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES LOCALES | 45 |
| A1/O6 - ORIENTATION 6 : S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMELIORER LE CADRE DE VIE | 46 |
| A1/O6-OB1 - PROTEGER LES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE ET GARANTIR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES | 46 |
| A1/O6-OB2 - DEVELOPPER ET VALORISER UNE INFRASTRUCTURE VERTE ET BLEUE, SUPPORT DE PROJETS | 50 |
| A1/O6-OB3 - PRESERVER LES ZONES HUMIDES, BASE DE NON AGGRAVATION DU RISQUE INONDATION | 52 |

Par ailleurs, le SCoT comprend à Document d’Aménagement Commercial (voir détail partie 4).

1.2 Les actions du Pays Charolais-Brionnais

Le Pays Charolais-Brionnais accompagne les EPCI en matière de développement économique à travers différents programmes et objectifs.

Il s'est notamment lancé dans une démarche d'intelligence territoriale et l'élaboration d'un Schéma de développement des infrastructures économiques (voir ci-après) ainsi que dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) en 2018.

Le territoire du Pays est intégralement classé en Zone de Revitalisation Rurale depuis juillet 2017.

Un plan d'actions commun avec la CCI et les EPCI :

Cette démarche contractuelle vise notamment à :

- Améliorer la lisibilité et l'attractivité du territoire : optimiser la promotion et le marketing territorial du Charolais-Brionnais ;
- Fédérer les acteurs économiques et institutionnels dans une approche d'ambassadeurs du territoire ;
- Susciter les initiatives et améliorer l'accueil économique sur le territoire ;
- Financer les initiatives de développement économique.

La démarche d'intelligence territoriale

Elle s'articule autour de 10 axes d'intervention à court et moyen terme.

Les 5 axes prioritaires à court terme :

- Valoriser les atouts du territoire pour attirer de nouvelles entreprises ;
- Accompagner les projets d'entreprises et les aider à croître ;
- Renforcer l'activité touristique (culturelle, naturelle et patrimoniale) du territoire ;
- Faciliter le recrutement de personnel qualifié, en offrant des services adaptés (formation, logement, accueil des conjoints, etc.) ;
- Développer le pôle aéronautique de Saint-Yan en s'appuyant notamment sur les infrastructures et les formations.

Les 5 axes prioritaires à moyen terme :

- Renforcer les domaines pépites du territoire en particulier les domaines du « bien-être et de la santé » et celui de « l'usine du futur » ;
- Mettre en œuvre une organisation innovante en matière de circuits courts et en particulier dans le secteur de la viande charolaise ;
- Accompagner les entreprises des domaines de la céramique, du BTP et du commerce dans leurs mutations ;
- Développer sur le territoire l'économie immatérielle et des activités innovantes du tertiaire ;
- Identifier de nouveaux domaines d'activités porteurs et de nouvelles opportunités pour le territoire.

La stratégie de développement des infrastructures économiques

Extraits du rapport final du projet, novembre 2017.

VERS UN SCHÉMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES...

| TYPE DE PROJETS | TYPE D'OFFRES | SUR LE PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS |
|--|--|---|
| Indépendant, profession libérale, start up | espace coworking | pour l'instant, offre très réduite...projets en cours sur La Clayette, Charolles et Gueugnon |
| créateur d'entreprise | pépinières | un manque sur le territoire auquel il faudra remédier |
| artisan | zone artisanale | nombreuses ZAE de proximité |
| TPE | zone artisanale, hôtel d'entreprises | nombreuses ZAE de proximité, ateliers partagés |
| PME industrielle | zone industrielle | 3 zones : Ligerval, Barberèche et Parc du Charolais, Anciens sites disponibles : ex site Potain à la Clayette, usine Eternit à Vitry, |
| logistique | zone logistique, accès transport, services | 2 zones : Barbereche et Ligerval 1 site pour entreposage : usine Eternit |
| enseignes commerciales | zones commerciales faciles d'accès + parkings + visibilité | Paray Nord et Ligerval |
| tertiaire | bureaux à, la location, services | offre disséminée et peu lisible |

33

La Clayette Chauffailles en Brionnais

contexte **Territoire fortement touché par les restructurations industrielles**
Territoire ouvert sur Lyon, Beaujolais...
Territoire marqué aussi par l'élevage, et la qualité de ses paysages...

Sites prioritaires La zone des Etangs La Bruyère : poursuivre son développement qualitatif avec davantage de vigilance en termes d'implantation commerciale(concurrence centre ville)
 La friche Manitowoc à reconvertir

Opportunités et enjeux spécifiques Travailler sur les commerces de centre ville
 Valoriser l'offre artisanale locale
 Encourager l'entrepreneuriat avec la proximité de Lyon en mettant en avant la qualité de vie
 Avec les autres territoires : valorisation tourisme...

Développement économique Avec 14 000 habitants, la communauté de communes n'a pas la taille critique pour engager des moyens propres d'ingénierie, notamment sur le volet promotion/prospection.
 En revanche, se positionner comme l'interlocuteur local des entreprises et éventuellement sur le portage de la reconversion des friches...

64

LES LIGNES DIRECTRICES

- Une priorité : animer un réseau d'ambassadeurs/entrepreneurs/investisseurs
 - Promotion et prospection
 - Climat de confiance, communauté
 - Créer, entreprendre
- Deux démarches de fond :
 - Accélérer le désenclavement numérique
 - Se doter de propres outils financiers
- Un impératif au niveau immobilier : réemploi des surfaces disponibles
- Une conviction : rentrer pleinement dans l'économie du XXIème siècle :
 - Favoriser l'émergence de grappes industrielles
 - l'économie résidentielle : tourisme, silver economy
 - Diffusion du numérique
 - Industrie du futur

39

2 Éléments de contexte

NB les chiffres présentés sont ceux qui ont servi de constat préalable et de point d'appui au débat du PADD (leur mise à jour annuelle peut être consultée sur le site de l'INSEE¹).

La Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais propose un profil d'activités diversifiées qui se partagent entre trois grands caractères :

- Le premier, endogène, dont le maintien, le renforcement ou le développement restent liés au marché local (petits commerces, services, etc.) et au statut de centralité à l'échelle d'un bassin de vie à dominante rurale ;
- Le second, territorial, dont la dynamique répond à des marchés régionaux, voire nationaux et mondiaux ;
- Le dernier, à l'échelle supérieure, relevant de décisions liées à des stratégies de groupes.

La CCLCCB est compétente sur l'ensemble des zones d'activités du territoire.

2.1 Une baisse du nombre d'emplois

Le territoire compte un peu plus de 5 300 emplois au 1^{er} janvier 2015, pour 5 800 actifs occupés qui habitent le territoire, soit un indicateur de concentration de l'emploi à 92%. Cet indicateur est en baisse par rapport à 2010 (95%) du fait de la diminution du nombre d'emplois (-776) plus forte que celle du nombre d'actifs occupés (-625).

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois occupés dans la CCLCCB pour 100 actifs ayant un emploi résidant au sein du territoire

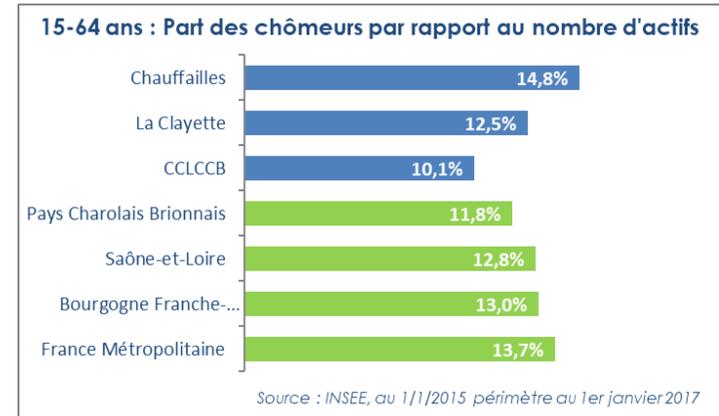
| INSEE | 2010 | 2015 |
|---|-------|-------|
| Nombre d'emplois pour le secteur | 6 087 | 5 311 |
| Actifs ayant un emploi résidant dans le secteur | 6 427 | 5 802 |
| Indicateur de concentration d'emploi | 95% | 92% |

¹ L'objet de l'élaboration d'un PLUi ne constitue pas un dispositif d'observation en continu. Une analyse des données plus récentes conduirait logiquement à un ajustement du projet de développement. La procédure d'élaboration d'un PLUi, s'inscrit dans un temps long, par une succession d'étapes validées permettant d'enclencher le travail de la phase suivante. Ce travail n'est

Plus de la moitié des emplois est répartie sur les deux principales communes du territoire : 34% à Chauffailles et 22% à La Clayette.

Le taux de chômage au sens de l'INSEE (nombre de chômeurs par rapport au nombre d'actifs) est à 10,1% au 1^{er} janvier 2015, en hausse de 1 point par rapport à 2010.

Ce taux reste à un niveau inférieur à ce qui est observé pour les territoires de comparaison.

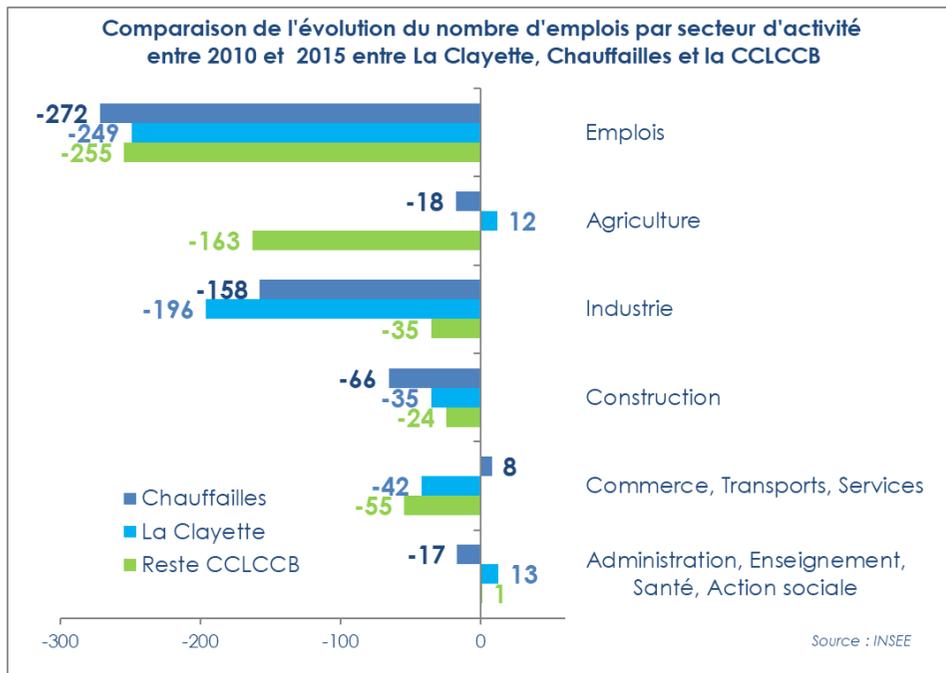


malheureusement pas compatible avec une actualisation en continu des constats qui fondent le projet initial.

2.2 Une diminution du nombre d'emplois dans l'ensemble des secteurs

| Les emplois selon le secteur d'activité au 1 ^{er} janvier 2015 (INSEE) | Nombre | % | dont salariés |
|---|--------------|-------------|---------------|
| Ensemble | 5 311 | 100% | 79% |
| Agriculture | 324 | 6% | 11% |
| Industrie | 1 122 | 21% | 88% |
| Construction | 550 | 10% | 78% |
| Commerce, transports, services divers | 1 939 | 37% | 75% |
| Administration, enseignement, santé, action sociale | 1 377 | 26% | 92% |

Sur les presque 780 emplois perdus entre 2010 et 2015, c'est le secteur de l'industrie qui en perd le plus (-390 emplois, soit -26%), vient ensuite l'agriculture (selon l'INSEE, voir cahier spécifique, -170 emplois soit -34%) et le secteur de la construction (-125 emplois soit -19%).



Les commerces, transports et services divers restent le principal secteur pourvoyeur d'emplois (37%), devant l'administration (26%) et l'industrie (21%), qui conserve un poids important (12% en France métropolitaine) malgré le recul constaté ces dernières années.

2.3 Les ouvriers et employés représentent plus de la moitié des emplois

Les ouvriers sont la catégorie la plus représentée (30% des emplois), suivent de très près les employés (29%). Viennent ensuite les professions intermédiaires (27%) et artisans, commerçants ou chefs d'entreprise (11%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 7% des emplois, les agriculteurs exploitants 6%.

Ce sont les ouvriers qui accusent la plus grande perte d'emplois (-614 soit 28% de moins qu'en 2010), viennent ensuite les professions intermédiaires (-117 emplois, soit -12%) et les agriculteurs exploitants (-113 emplois, soit -27%).

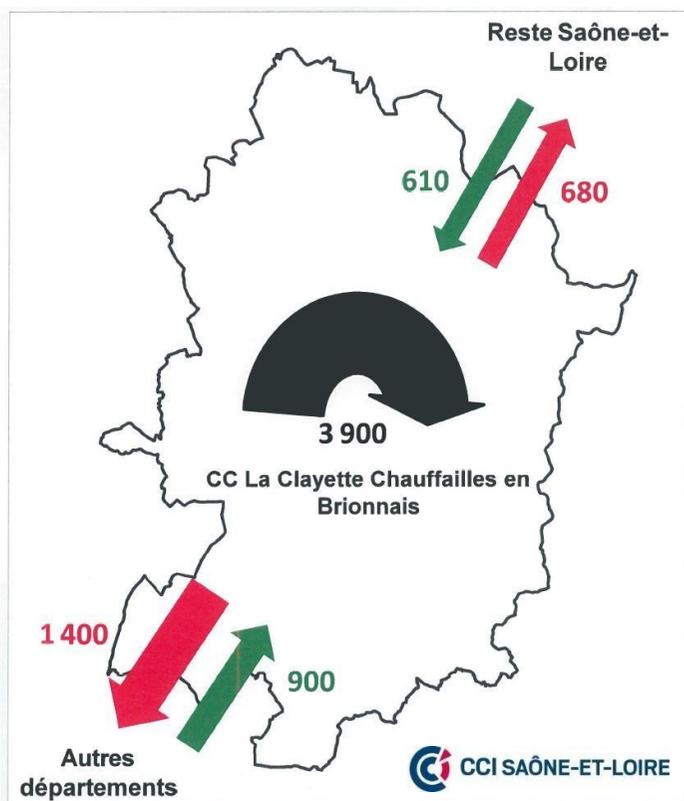
| Les emplois par CSP en 2015 (INSEE) | Nombre | % |
|---|--------------|-------------|
| Ensemble | 5 311 | 100% |
| Agriculteurs exploitants | 303 | 6% |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 601 | 11% |
| Cadres et professions intellect, sup. | 384 | 7% |
| Professions intermédiaires | 886 | 17% |
| Employés | 1 559 | 29% |
| Ouvriers | 1 578 | 30% |

2.4 Une attractivité importante de la CC Charliu Belmont Communauté

La cartographie ci-dessous (source CCI) montre les flux entrants et sortant du territoire de la CCLCCB par rapport à l'emploi.

Les flux avec le territoire de la CC Charliu Belmont Communauté, dans la Loire, sont plus importants qu'avec le reste du département de la Saône-et-Loire.

Chaque jour, 1 400 actifs de la CCLCCB vont y travailler et croisent les 900 employés qui habitent la CC de Charliu Belmont Communauté et qui viennent travailler sur le territoire de la CCLCCB.



2.5 654 établissements à fin 2017

Les établissements oeuvrant dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration sont les plus nombreux (29%), suivis par les entreprises de services marchands aux particuliers et de services marchands aux entreprises (22% dans les deux cas).

| Établissements actifs par secteur d'activité hors agriculture (INSEE au 31/12/2016) | Nombre | % |
|---|------------|-------------|
| Ensemble | 903 | 100% |
| Industrie | 95 | 11% |
| Construction | 152 | 17% |
| Commerce, transports, hébergement et restauration | 264 | 29% |
| Services aux entreprises | 195 | 22% |
| Services aux particuliers | 197 | 22% |

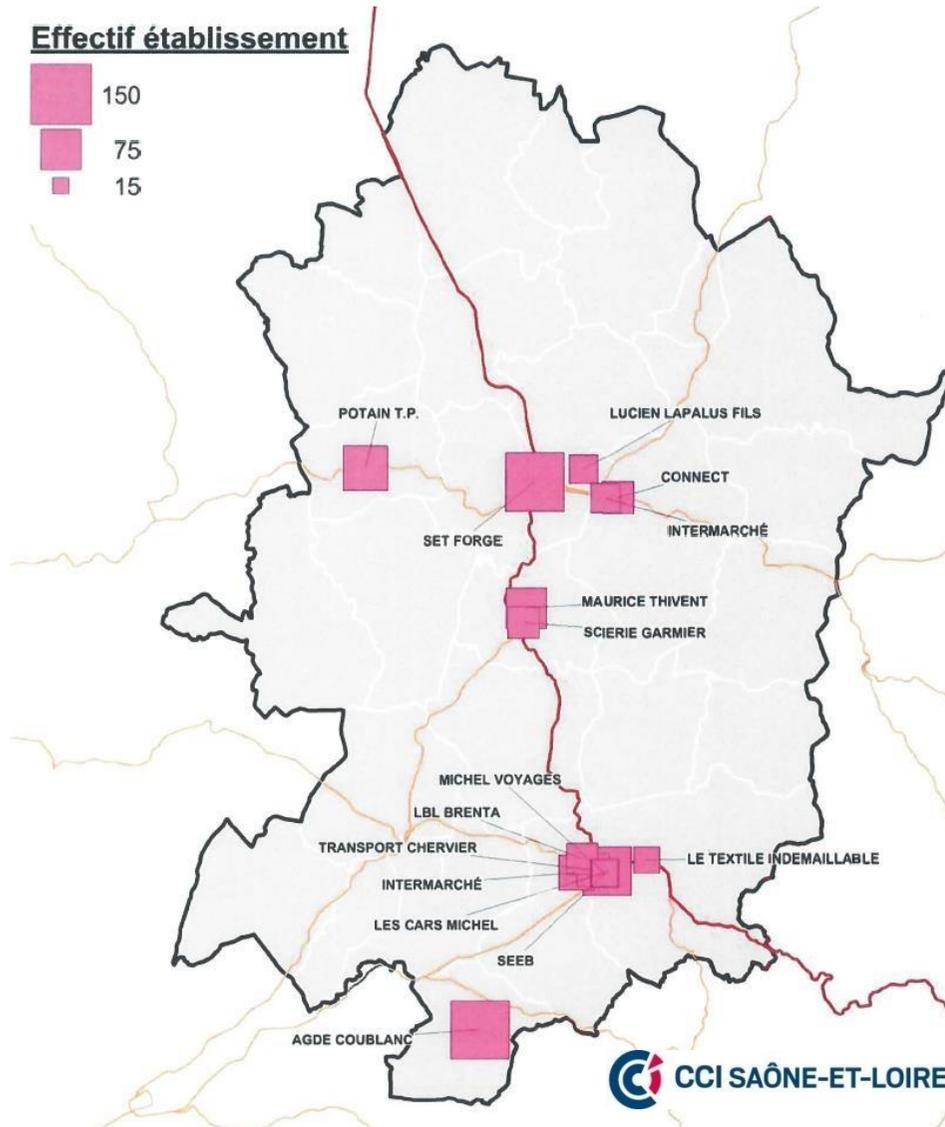
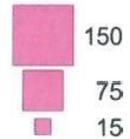
Près des deux tiers des établissements ne comptent aucun salarié. Ce sont les secteurs de la construction, de l'industrie et de l'administration qui sont les plus gros employeurs par établissement.

2.6 Des dynamiques qui se redressent

Si le territoire a connu une phase de forte désindustrialisation portant un préjudice global au territoire vis-à-vis des autres activités et de l'attractivité résidentielle (baisse de l'emploi), des entreprises locales de petite taille il y a quelques années, sont en fort développement (Thivent par exemple). Ces entreprises constituent une véritable ressource sur laquelle s'appuyer pour développer l'économie et la diversifier.

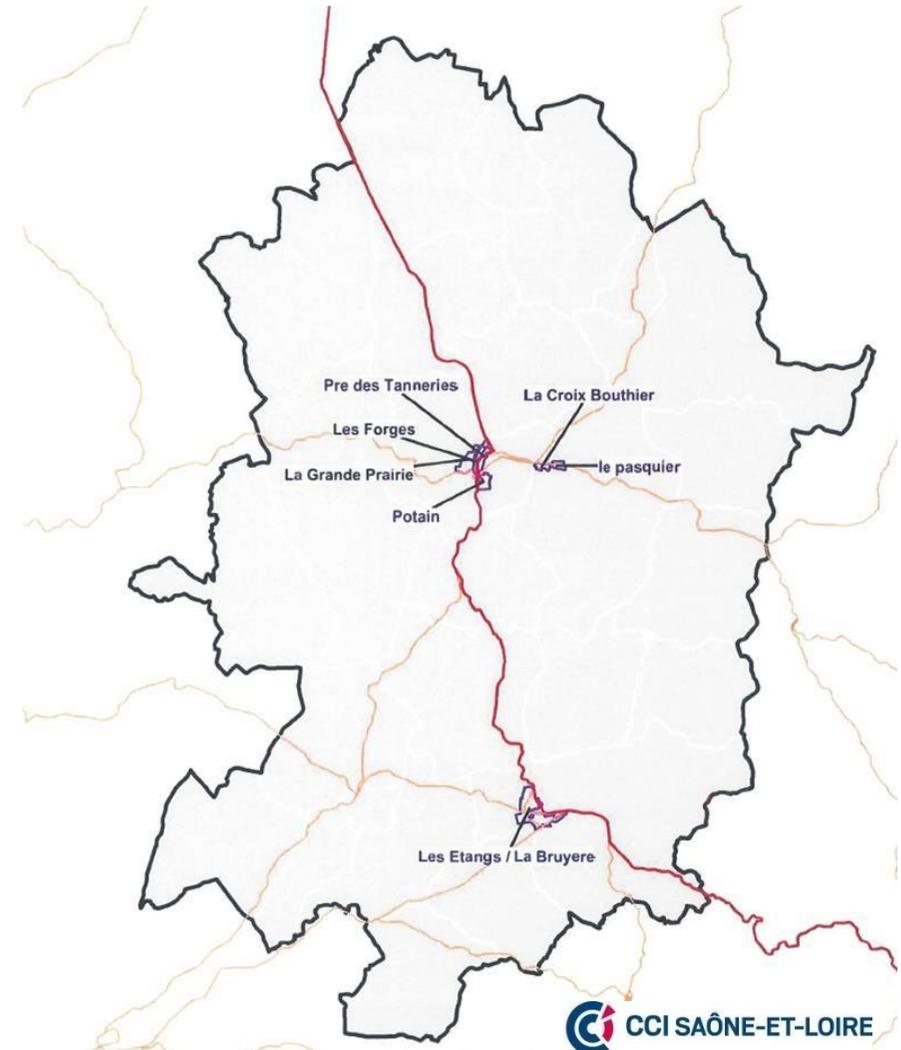
Une étude de la CCI de novembre 2016 cartographie les 15 établissements privés employant 30 salariés et plus au sein de la CCLCCB. Ces entreprises rassemblent 40% des effectifs des établissements inscrits au RCS.

Effectif établissement



3 Les principaux sites d'accueil d'activités de production

Le territoire compte 7 principales zones d'activités économiques, auxquelles s'ajoutent les entreprises, artisans et auto-entrepreneurs répartis hors ZAE sur la grande majorité des communes.



3.1 Les prescriptions du SCoT en matière d'industrie et d'artisanat

Le SCoT du Pays Charolais-Brionnais décline des orientations afin d'accompagner la cohérence du développement économique à l'échelle du territoire. Il encadre également certains éléments qui sont repris ici concernant l'industrie et l'artisanat.

Rendre lisible l'offre économique (DOO p.66)

PRESCRIPTIONS

- Les zones et/ou parcs d'activités existants, y compris l'ensemble des réserves foncières (aménagées ou non) constituent l'offre foncière économique existante du projet Scot.
- La mise en cohérence de l'offre économique du territoire fera l'objet d'un schéma de développement économique à l'échelle Pays.
- Le Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais travaillera en concertation avec les collectivités, les acteurs locaux et les partenaires, notamment les chambres consulaires, à l'élaboration de ce Schéma de développement économique. Ce schéma devra mettre en œuvre le projet du territoire tel que défini dans les documents du SCoT. Ce document mettra en avant les atouts de l'ensemble du territoire pour définir des priorités et impulser une dynamique économique à l'échelle Pays. Il fera l'objet d'une validation avant la première révision du SCoT prévue au plus tard six ans après son approbation.

PRESCRIPTIONS

- Les documents d'urbanisme locaux favorisent l'implantation des activités compatibles avec l'habitat dans le tissu urbain en recherchant la mixité fonctionnelle :
 - ✓ De nombreuses activités industrielles de petite taille, à forte composante manufacturière sont ainsi intégrables dans le tissu urbain.
 - ✓ Les services supérieurs aux personnes sont des services rares. Pour un effet d'optimisation de l'attractivité, leur pérennité dépend de leur intégration dans une zone de chalandise la plus large possible et bénéficiant d'une offre de mobilité optimale.
- Lors de projets de renouvellement urbain et/ou d'extension urbaine, les zones/parcs d'activité devront être mieux intégrés dans le fonctionnement urbain par une approche globale (déplacements, flux, zones de chalandise, ...) :

Optimiser le foncier économique et préserver le moyen et le long terme (DOO p. 67)

PRESCRIPTIONS

- L'offre économique s'articule avec la polarisation souhaitée sur les 8 villes et les 10 bourgs qui assurent l'équilibre territorial du Pays.
- La reconversion et la requalification des zones ou parcs existants sont prioritaires :
 - ✓ Recherche d'une meilleure adaptation de l'offre avec les standards en cours et les besoins des entreprises (comme décrit dans le chapeau introductif global du volet économique) ;
 - ✓ Gestion des surstocks, réorientation des vocations avec un meilleur ciblage des projets de la zone ;
 - ✓ Densification ;
 - ✓ Veiller à assurer une animation des zones/parcs d'activités afin d'assurer une mutualisation des services et des aménagements prévus, ...
- L'extension des zones ou parcs actuels s'effectuera en priorité sur les réserves foncières déjà aménagées, sauf nécessité particulière.
- Si la création de zones ou de parcs d'activités n'est pas privilégiée, elle demeure possible :
 - ✓ au regard de l'offre déjà existante à l'échelle Pays et dont l'analyse sera précisée dans le cadre du Schéma de développement économique comme par exemple la stratégie définie au sein de l'intercommunalité ou de la commune (réponse à un besoin spécifique identifié : opportunité forte en terme d'emplois / adéquation avec la stratégie du Pays ou de la stratégie intercommunale et communale).
 - ✓ D'un argumentaire spécifique sur les critères qualitatifs appliqués au projet, tels que : la prise en compte de la Charte de Qualité Architecturale et Paysagère, démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme...
- Les documents d'urbanisme locaux tiennent compte de la stratégie d'optimisation du foncier économique du SCoT.

Se doter de règles communes pour une gestion concertée de l'offre économique à l'échelle du Pays Charolais-Brionnais (DOO p. 68)

PRESCRIPTIONS

Avant toute opération d'aménagement (requalification, extension voire création) :

IL CONVIENT DE :

- Eviter le surdimensionnement des parcs et des zones : adapter la taille des parcelles à l'activité, limiter la taille des parcelles et optimiser l'organisation de la parcelle ; augmenter l'emprise au sol du bâti ; ...
- Intégrer les parcs et zones dans le fonctionnement urbain environnant (déplacements, équipements, zones tampons, ...) ;
- Rationaliser les espaces publics (espaces verts, voirie notamment) ;
- Définir en amont les services qui peuvent être mutualisés ;
- Inciter à la mutualisation des places de stationnements sur l'espace public ou à l'échelle d'un ensemble de parcelles.

Faire du parc d'activités ou de la zone une ressource globale pour l'entreprise : activité, coût d'exploitation, image (DOO p. 69)

PRESCRIPTIONS

- Prise en compte de l'accessibilité en termes de desserte et d'accès au haut débit voir au très haut débit en fonction des activités de l'entreprise, en évaluant en amont les impacts pour les communes environnantes (nuisances, enjeux environnementaux, ...);
- Identifier et qualifier les friches à réhabiliter à l'échelle Pays en lien avec l'offre économique actuelle et souhaitée à moyen et long terme;
- Lancer une réflexion au niveau du site concerné (commune, EPCI, maître d'ouvrage publique...) sur la reconversion des espaces « mutables » avant toute extension ou création de zones d'activités;
- S'appuyer sur un programme d'aménagement cohérent et intégré qui fixera les conditions et principes d'aménagement.
Il précisera notamment :
 - o Les objectifs en termes de mixité fonctionnelle.
 - o Les objectifs en termes de qualité énergétique, architecturale et paysagère.
 - o Les connexions avec le tissu urbain existant.
 - o Les exigences dans la diversité d'usages des locaux.
 - o La gestion du stationnement.

Maintenir la bonne exploitation des carrières (DOO p. 73)

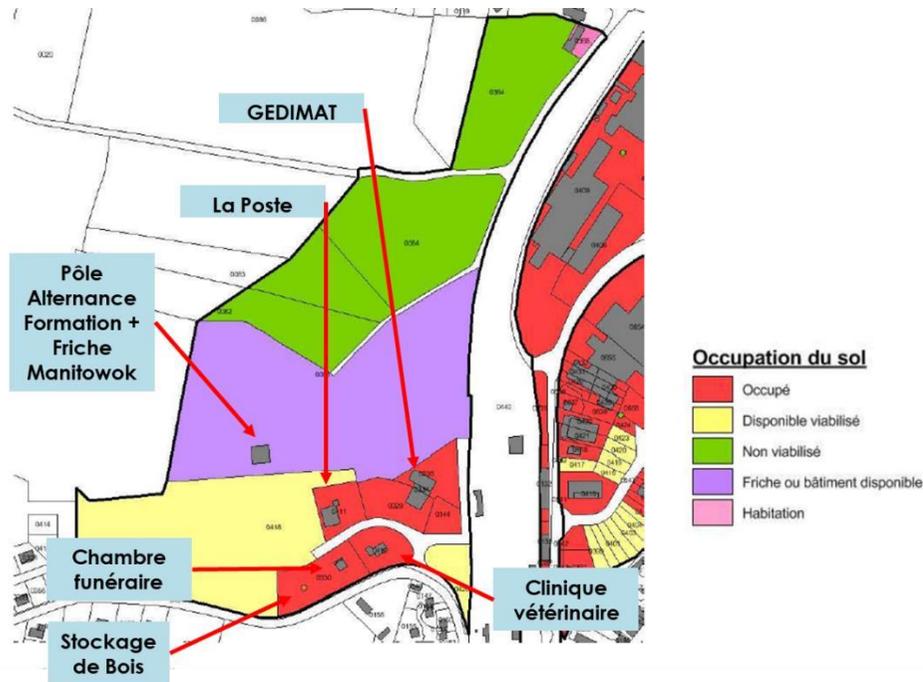
PRESCRIPTIONS

- Les collectivités et documents d'urbanisme locaux identifient les carrières et leurs capacités. Les carrières devront faire l'objet d'un zonage spécifique dans le document d'urbanisme.
- Les collectivités et documents d'urbanisme locaux facilitent l'intégration des carrières en favorisant le maintien ou la création de « zones tampons » autour des sites existants ou créés afin de limiter les nuisances.

3.2 Les zones d'activités économiques

Baudemont - La grande Prairie

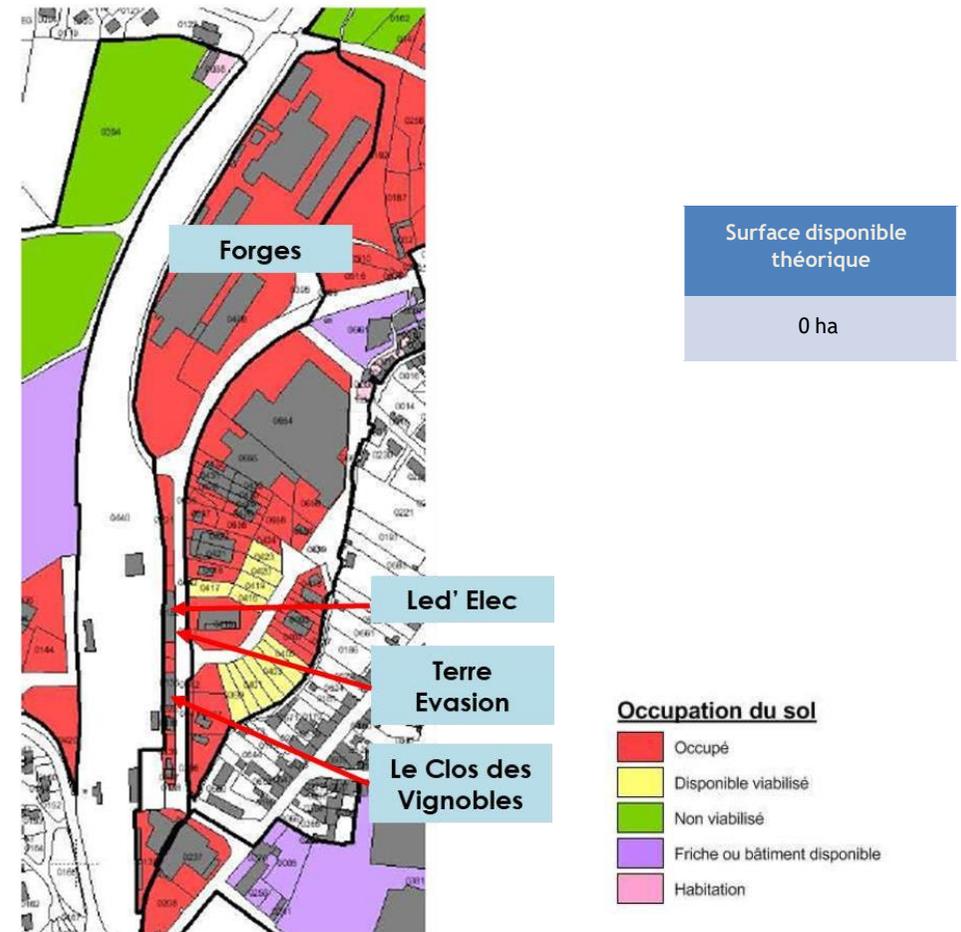
Cette zone mixte fait l'objet de plusieurs demandes d'implantation d'entreprises dont l'extension de Gedimat. Une étude récente a prévu les aménagements concernant l'extension envisagée au Nord sur les anciennes pistes de Manitowoc.



| Surface disponible théorique | Dont viabilisée | Dont friches |
|------------------------------|-----------------|--------------|
| 15 ha | 4 ha | 5 ha |

Baudemont - Les Forges

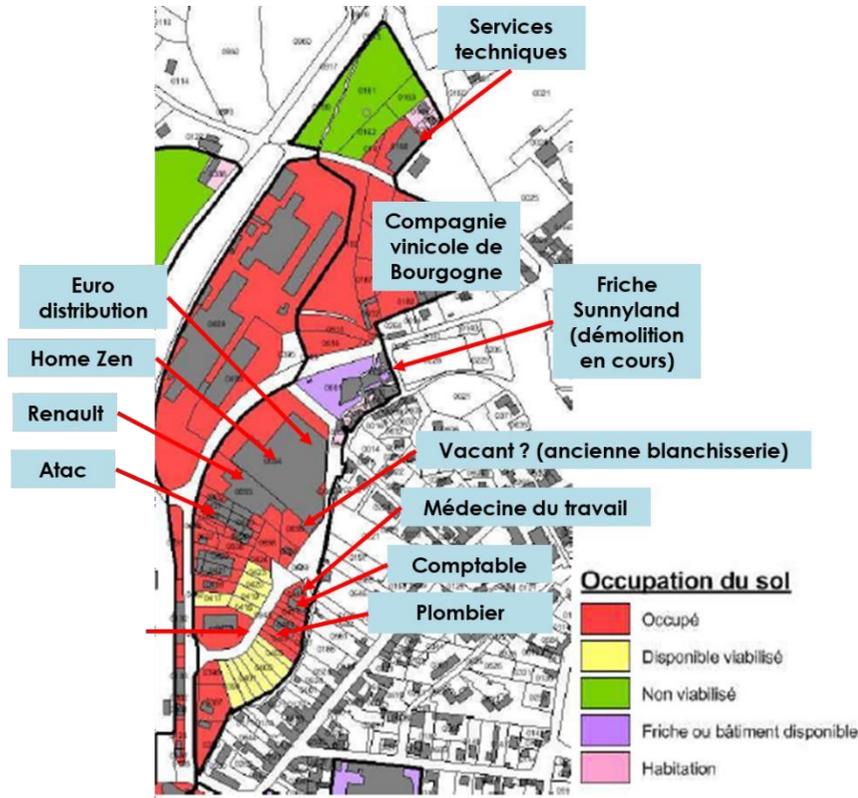
Les forges n'expriment pas actuellement de besoins particulier concernant leurs activités de production.



| Surface disponible théorique |
|------------------------------|
| 0 ha |

La Clayette - Le pré des tanneries

Cette zone d'activités, mixte elle aussi, comprend encore de nombreuses petites parcelles en lanière, libres de construction, détenues par des propriétaires privés. Une demande d'implantation par une activité de boucherie/charcuterie traiteur est enregistrée sur la friche Sunnyland.



| Surface disponible théorique | Dont viabilisée | Dont friches |
|------------------------------|-----------------|--------------|
| 1,9 ha | 0,3 ha | 0,5 ha |

L'étude des entrées de ville de La Clayette

Un étude globale intégrant les anciennes pistes de Manitowok, Setforge à Beaudemont, la friche Sunnyland et la zone du Pré des Tanneries, a été menée en 2019 en vue de la définition d'un plan guide de réaménagement de l'entrée ouest économique de La Clayette.

Cette étude a permis de définir plusieurs scénarios d'aménagement des sites de manitowok et de Sunnyland de façon à faciliter les implantations économiques dans une organisation urbaine globale tenant compte des forts enjeux paysagers et patrimoniaux (vis à vis du château de la Clayette notamment, valorisation de l'étang des Tanneries en transition paysagère).

RAPPELS DES ENJEUX

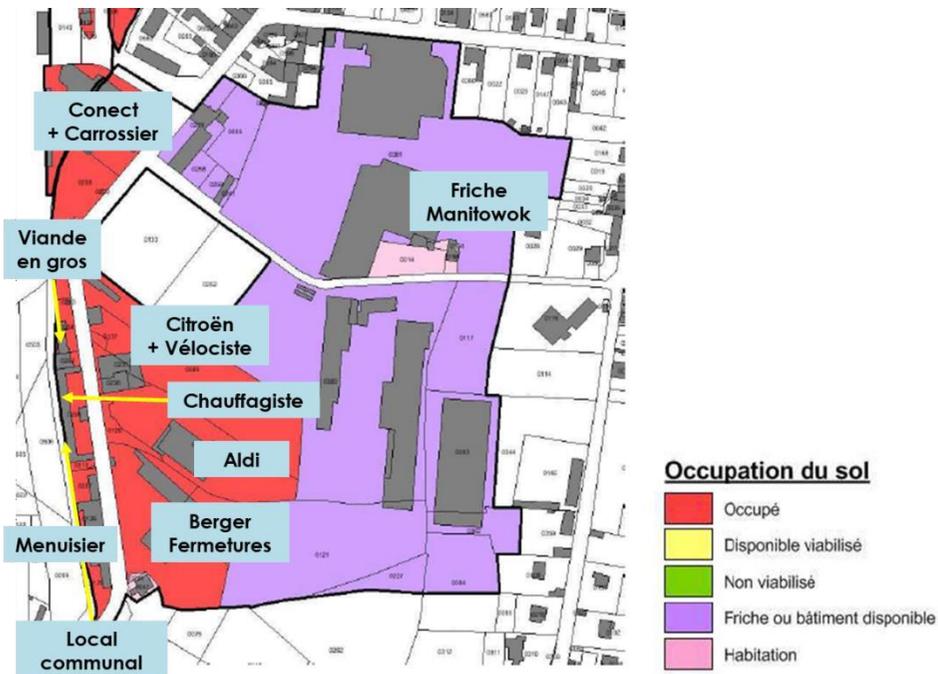
Considérer les secteurs projets au regard des enjeux généraux de la commune.

- Valoriser la présence de l'eau et les éléments historiques qui lui sont liés à travers un parcours modes doux, permettant alors de relier la Clayette et Baudemont.
- Renforcer la trame verte existante.
- Préserver le cône de vue depuis la route du Brionnais.
- Apaiser le trafic de la rue des Forges et encourager les modes doux.



La Clayette - Potain

La friche Manitowok (ex-Potain), dont les locaux sont en très bon état, fait l'objet d'une réflexion depuis 18 mois pour une reprise totale du site par une entreprise.



| Surface disponible théorique | Dont viabilisée | Dont friches |
|------------------------------|-----------------|--------------|
| 8 ha | 8 ha | 8 ha |

Cette superficie disponible devient nulle en cas d'aboutissement du projet en cours.

Les réflexions dans le cadre de la stratégie de développement des infrastructures économiques du Pays Charolais-Brionnais mettent en avant les points suivants concernant la friche « Potain ».



FRICHE POTAIN LA CLAYETTE

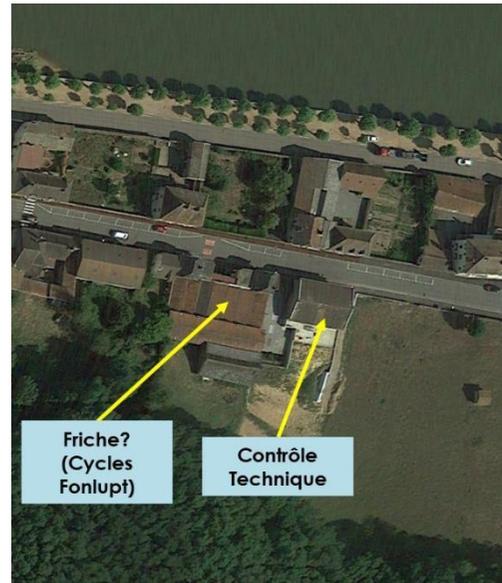
| DESCRIPTION | | OBJECTIFS & MARCHÉ À SUIVRE | |
|------------------------------|---|-----------------------------|---|
| localisation | La Clayette | objectifs | réenclencher les démarches et réussir la reconversion du site, qui doit devenir le lieu d'implantation des TPE/PME du sud du Pays |
| surface totale | 11ha et 20 000 m ² bâtiments | | |
| surface disponible CT | bâtiments disponibles | | |
| état général | très bon état général, facilités de circulation, bonne dibisibilité | | |
| entreprises présentes | qqes locataires | | |
| accès | centre La Clayette, proche gare | marché à suivre | démarche à organiser avec le propriétaire privé et la collectivité : qualification de l'offre, ciblage puis prospection |
| couverture numérique | moyenne | | |
| aides mobilisables | à préciser | | |
| services proposés | mutualisation potentielles, restauration à relancer | | |
| prix/m² | à l'étude | qui fait quoi ? | Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais et Holding Pizzone. |
| avantages | bâtiments en très bon état, hauteur, divisibilité, accès faciles | inconconvénients | échec précédent qui a laissé des traces, partenariat collectivité/propriétaire privé à rétablir |

La Clayette - Activités hors ZAE

Il n'y a pas de connaissance de besoins d'évolution pour les entreprises identifiées ici.



Rue de la Planchette

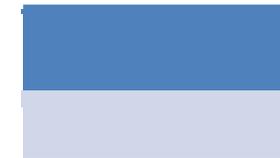
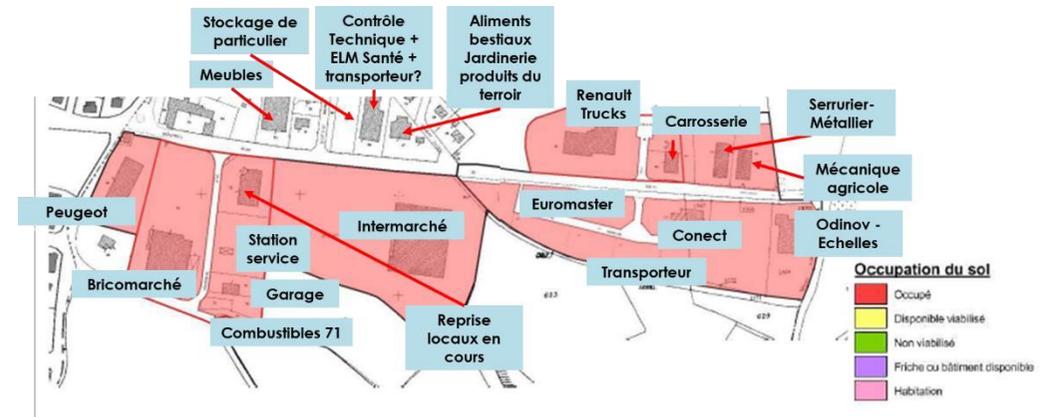


Rue Lamartine

Varenes-sous-Dun - La Croix Bouthier / Le Pasquier

Cette zone mixte constitue une entrée de ville de l'agglomération Clayettoise, avec une partie plus récente au Sud bénéficiant d'un traitement paysager absent au Nord.

Le magasin d'électronique Pro&Cie, ayant récemment déposé le bilan est remplacé par une nouvelle enseigne.



Chauffailles - Les Étangs / La Bruyère

Cette zone est en cours de développement et comprend une partie à vocation de production et une partie à vocation commerciale, dénommée « Portes du Brionnais » et abordée ci-après.

Concernant les activités de production, l'entreprise AGDE a récemment évoqué un projet d'extension, possible sur son site actuel. La plateforme de transports (Charbonnier) fait l'objet d'un projet de requalification. L'entreprise BTP Delay (matériaux de construction et fioul) va s'étendre sur les locaux de l'ancien contrôle technique, aujourd'hui installé dans l'atelier-relais de la CCLCCB.

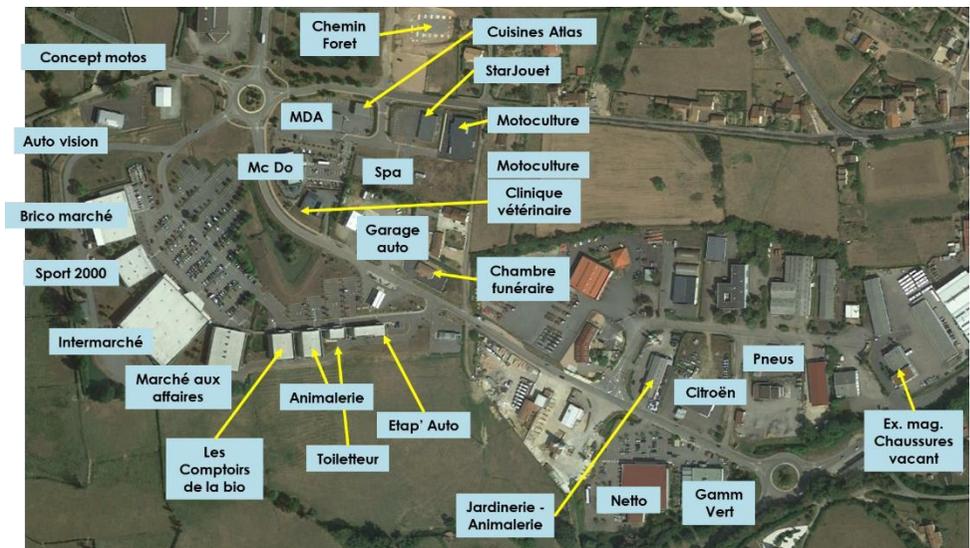
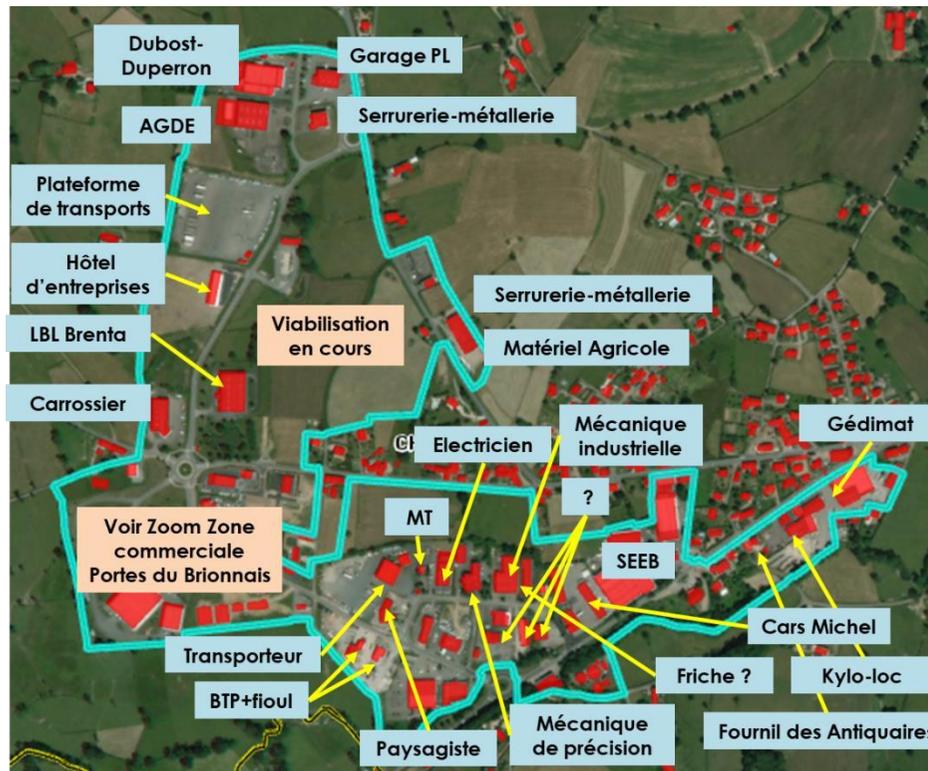
Le secteur comprend quelques bâtiments dont les activités ne sont aujourd'hui plus certaines, constituant des friches potentielles.

Cette zone est fortement impactée au Sud par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

| Surface disponible théorique | Dont viabilisée | Dont friches |
|------------------------------|-----------------|--------------|
| 12 ha | ? | 0,2 ha |

Le secteur à vocation commerciale des Portes du Brionnais ne comprend plus de disponibilités foncières en terrain nu, mais compte quelques locaux vacants. Le magasin Kiabi a été repris par l'enseigne « Marché aux affaires ».

Intermarché et Etap'Auto ont des projets d'extension sur leur site.

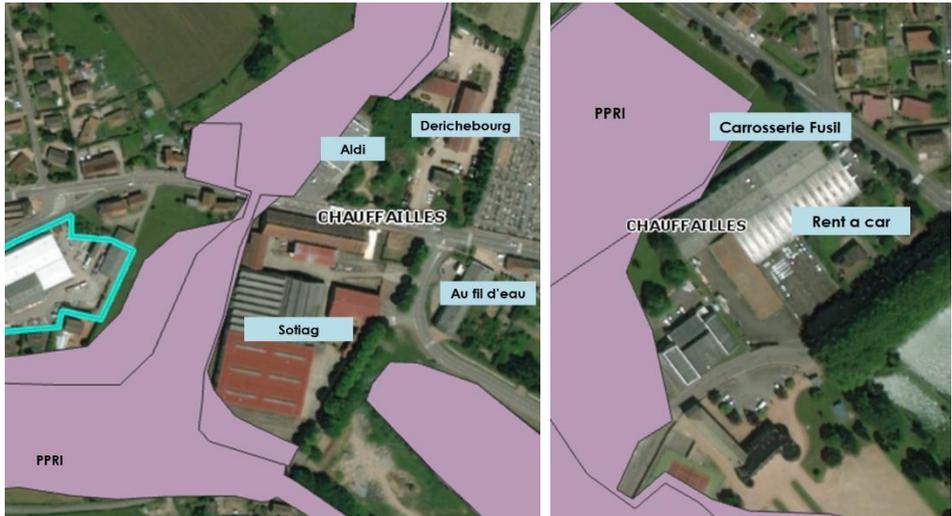


Chauffailles - Activités hors ZAE

Les réflexions dans le cadre de la stratégie de développement des infrastructures économiques du Pays Charolais-Brionnais mettent en avant les points suivant concernant la zone Les Étangs / La Bruyère.

La commune de Chauffailles compte de nombreuses activités et friches industrielles ou commerciales en dehors de la zone d'activité des Étangs / de la Bruyère.

| DESCRIPTION | | OBJECTIFS & MARCHE A SUIVRE | |
|--|---|-----------------------------|--|
| localisation | Chauffailles | objectifs | poursuivre la commercialisation de la zone avec une certaine rigueur sélective |
| surface totale | 16 ha | | |
| surface disponible CT | 5 ha | | |
| nbre entreprises présentes | 68 | | |
| accès | en sortie de ville | marche à suivre | cibler types d'enseignes manquantes en veillant à éviter de nouvelles concurrences avec le centre ville. |
| couverture numérique aides mobilisables | à améliorer | | |
| services proposés | entretien espaces vertss, commerces sur zone | | |
| prix/m² | 17 € | qui fait quoi ? | Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais |
| avantages | zone de bonne qualité offrnat une certaine mixité | inconvenients | couverture internet à améliorer |



Rue du 8 mai 1945

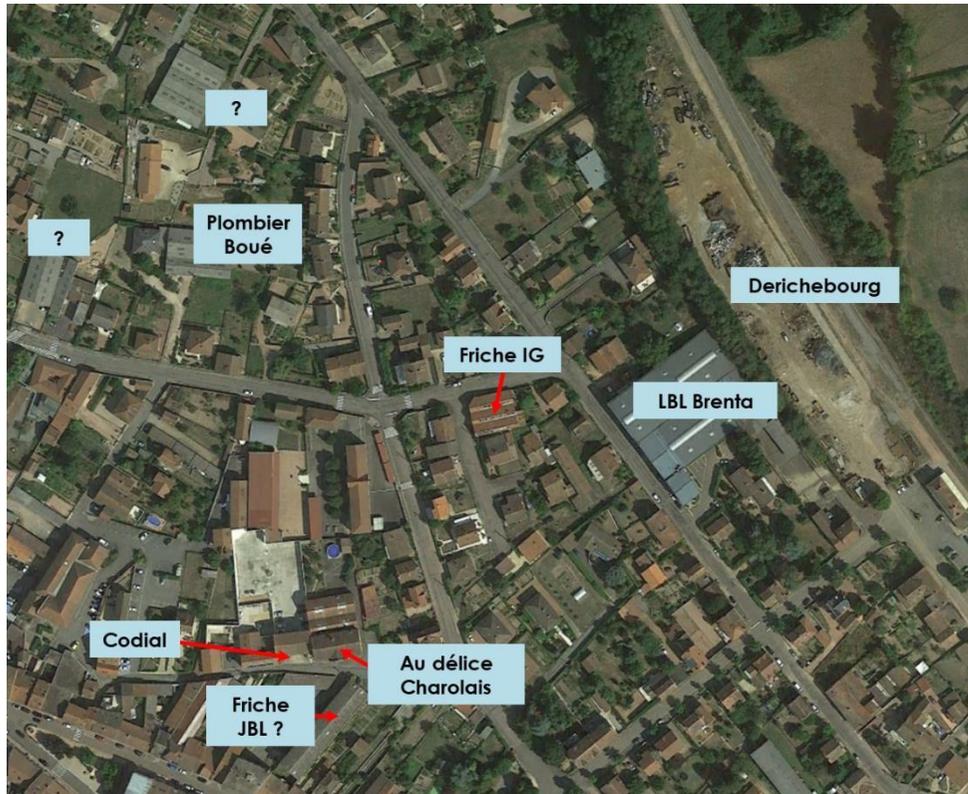
Avenue Van de Wallé

La friche identifiée sur la photo suivante fait l'objet d'un projet de requalification à vocation économique.



Rue du 8 mai 1945

Le centre-ville à l'Ouest de la gare (photo ci-dessous) présente un certain nombre d'activités en diffus, ainsi que des friches présentant un potentiel de renouvellement urbain intéressant compte-tenu de leur situation en secteur à dominante résidentielle.



Établissements LBL Brenta



Friche IG imprimerie



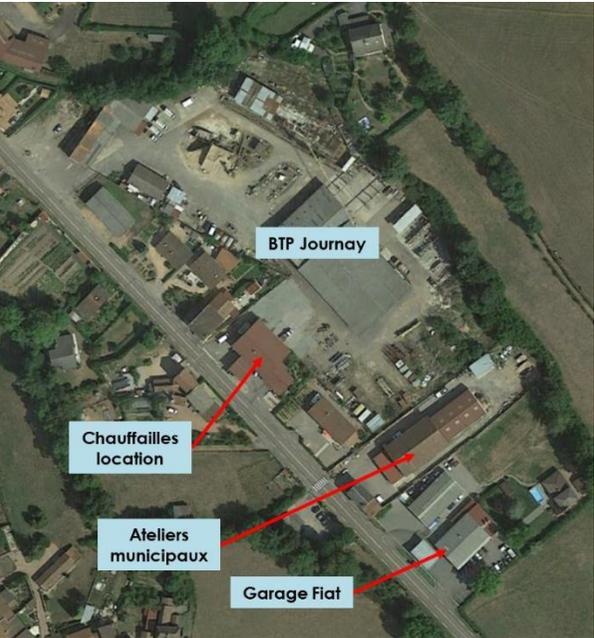
Friche (?) JBL



Entreprise Derichebourg et gare



Chemin des Butteries - Av. Charles Rousset



Route de Lyon



Route de Lyon

Coublanc - Activités hors ZAE

L'entreprise AGDE a actuellement des projets d'extension sur son site de Chauffailles (zone des Étangs / de la Bruyère, voir plus haut).

L'entreprise Bellechasse n'a pas fait remonter de besoins particuliers.



Centre-bourg

L'entreprise Coublanc Textiles souhaite s'étendre à l'Est pour une zone de stockage, sur son propre terrain.



L'entreprise ACF n'a pas fait remonter de besoins particuliers à la commune.



D259 - En Maillère

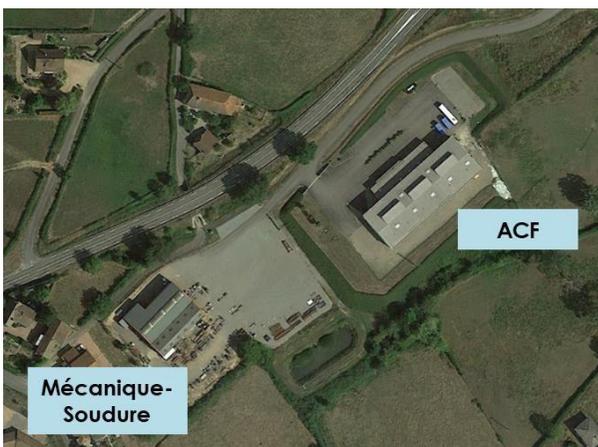
Saint-Igny de Roche - Activités hors ZAE

La menuiserie (photo ci-dessous) s'est étendue sur sa parcelle. Une entreprise d'usinage a déménagé sur la zone d'activités de Chauffailles et les locaux sont actuellement vides.



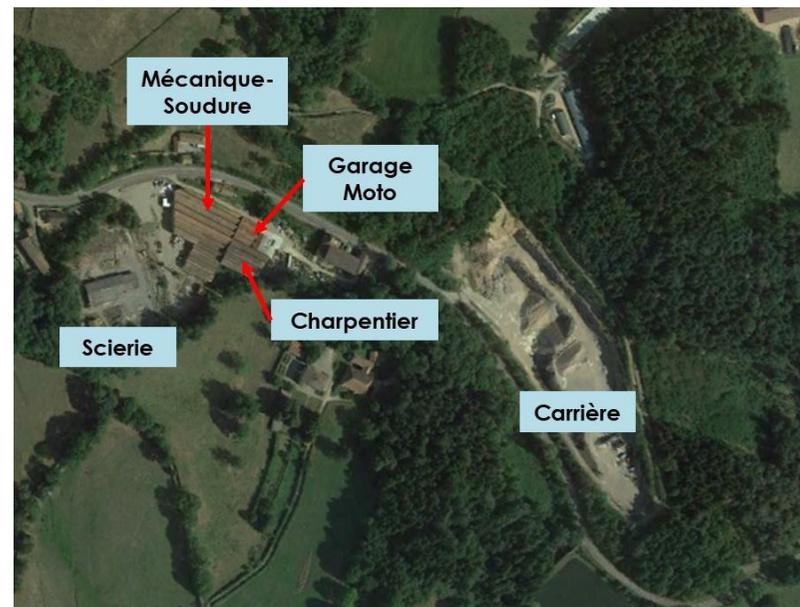
La Procection - Les Traives

L'entreprise de mécanique-soudure souhaite s'étendre sur le site des Tronchères pour y rassembler l'ensemble de ses activités (elle est actuellement également présente au hameau de Cadolon, voir ci-contre).



Les Tronchères

La carrière fait l'objet d'un projet d'extension.



Cadolon



Le Pas

Gibles - Activités hors ZAE

Il n'existe pas de besoins particuliers identifiés par la commune pour les entreprises en place sur la commune.

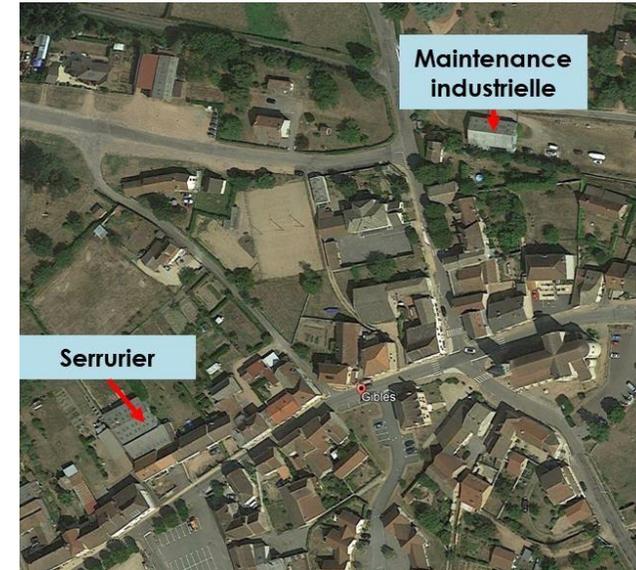
Un projet d'installation de CUMA est en cours de réflexion.



Le Bourg



Les Mollières



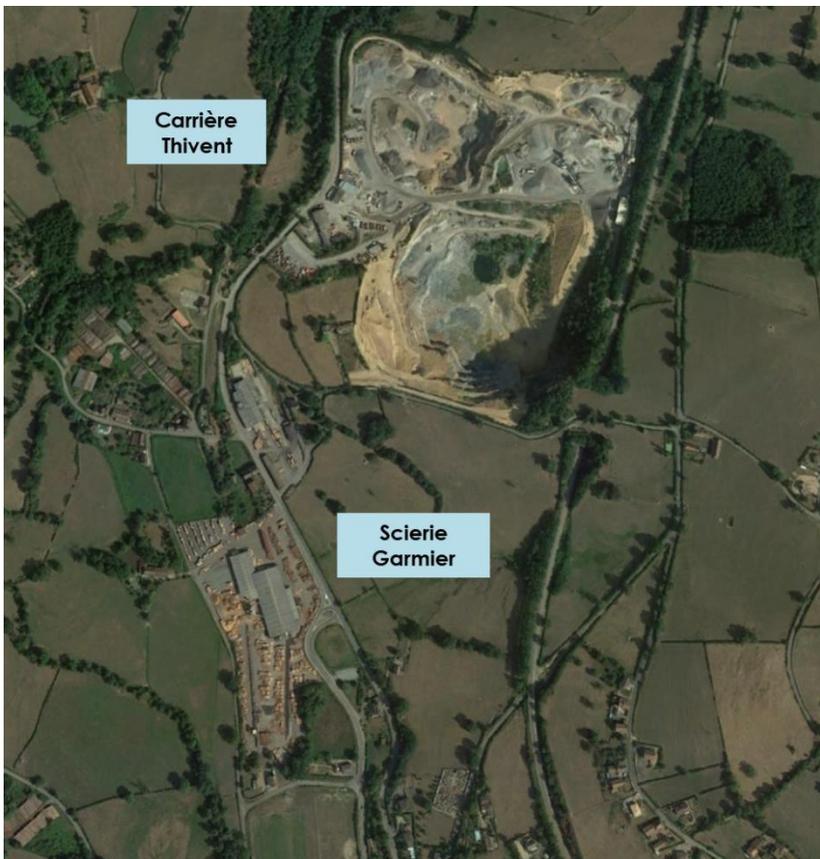
Centre-bourg



Les Consorts

La Chapelle-sous-Dun - Activités hors ZAE

Il est prévu une extension de la carrière Thivent au Nord de son site, en direction de La Clayette.



Tancon - Activités hors ZAE

L'entreprise Buchet (construction de remorques) souhaite s'étendre sur un terrain attenant appartenant à la commune.



Tancon compte une friche industrielle, un ancien moulin remanié, en assez mauvais état, qui produit encore de l'électricité et sert actuellement de stockage. L'accès par la route étroite est difficile pour les poids lourds.



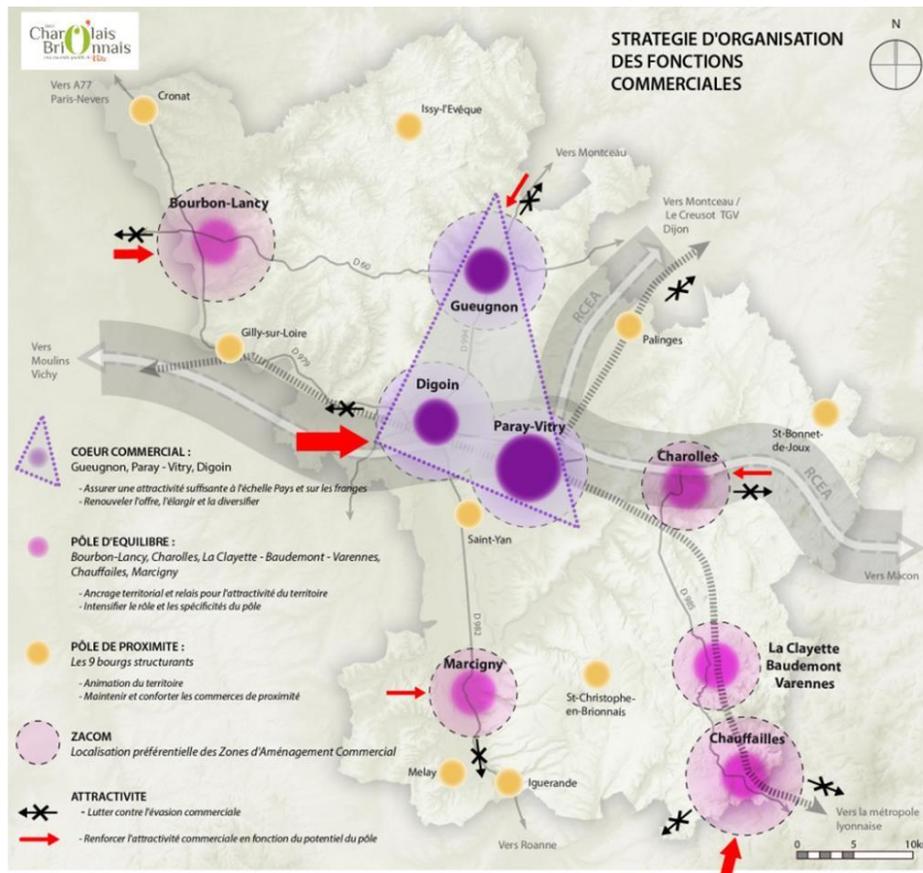
4 Le commerce

4.1 Le Document d'Aménagement Commercial du SCoT du Pays Charolais-Brionnais

Le DAC fixe un cadre au développement attendu sur le territoire du SCoT. Les principales orientations sont reprises ici.

L'armature commerciale du Pays Charolais-Brionnais (p. 54)

Le territoire de la CCLCCB est concerné par deux pôles principaux, La Clayette/Baudemont/Vareilles et Chauffailles, identifiés comme pôles d'équilibre au sein de l'armature commerciale du Pays.



Le territoire est soumis à une concurrence de pôles commerciaux extérieurs au département, ceux de Charlieu et de Roanne/Mably/Riorges.

Par ailleurs, le pôle de Chauffailles tend à se renforcer et rayonne désormais sur un territoire s'étendant sur les départements de la Loire et du Rhône.

Les prescriptions du DAC (p.53)

Le territoire de la CCLCCB est notamment concerné par les prescriptions concernant les pôles d'équilibre.

PRESCRIPTION : ORGANISATION DES FONCTIONS COMMERCIALES DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

L'organisation actuelle et à venir des fonctions commerciales pour le Pays Charolais Brionnais repose sur les principes décrits ci-après : ces principes constituent donc le cadre référent du document d'aménagement commercial du Charolais Brionnais. Ce cadre s'articule en cohérence avec les objectifs développés dans le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), notamment l'ensemble des orientations et objectifs définis dans l'axe 2 / Orientation 2. Ces objectifs s'imposent donc à l'aménagement des zones commerciales sachant que sur le territoire, la totalité des parcs ou zones d'activités sont mixtes. L'élaboration du Schéma de Développement Economique qui est une prescription forte du projet devra donc en tenir compte. Pour rappel, la mise en œuvre et le suivi du projet SCot s'appuieront sur la mise en place d'un observatoire du foncier. Le DAC est bien entendu concerné par cet outil : évolution des surfaces commerciales, de la consommation foncière, typologie des enseignes, nature des activités, nombre d'emplois, etc.

1. S'appuyer sur un « cœur commercial » qui rayonne sur l'ensemble du Pays voire au-delà.
Le cœur se définit en lien avec la RCEA, autour des pôles de Paray-Vitry / Digoin / Gueugnon.
Les principes retenus sont :
 - Assurer une attractivité suffisante à l'échelle Pays,
 - Densifier pour atteindre une taille critique et crédible,
 - Renouveler l'offre et la diversifier.
2. Intensifier les pôles d'équilibre autour de Chauffailles, Charolles, La Clayette-Baudemont-Vareilles, Marcigny-Baugy, Bourbon-Lancy :
 Chaque pôle d'équilibre est reconnu comme :
 - Ayant un rôle et des fonctions spécifiques,
 - Un relais indispensable à l'attractivité du territoire,
 - Un pôle d'ancrage territorial.
3. Conforter les 10 pôles de proximité, pôles locaux, pour maintenir un niveau de services aux habitants
 Ils sont un appui à l'équilibre du territoire pour le maintien des commerces de proximité et l'animation du territoire.
4. Soutenir les commerces et services ruraux dans les petites communes.

Les ZACOM sont les centres villes de chaque pôle et les zones présentées page suivante. « pôle par pôle », après les tableaux décrivant les caractéristiques de chaque pôle et les recommandations proposées : les ZACOM sont les centres-villes de chaque pôle + les zones présentées dans les vues aériennes et le tableau récapitulatif en annexe.

Définition des orientations et objectifs par type de pôle (p.59)

| Fréquence d'achats | Types d'activités concernées | Aires d'influences principales |
|---------------------------------|--|--------------------------------|
| Quotidienne 5 à 10 km | Boulangerie, boucherie – charcuterie, tabac-presse, fleurs, alimentation, services et artisans, ... | 1 000 – 2 500 habitants |
| Régulière Hebdomadaire | Supermarchés / hypermarchés, alimentaire spécialisé, ... | > 5 000 hab. |
| Occasionnelle 15 à 20 km | Habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie-papeterie CD/DVD, jeux-jouets, petite décoration, petit électroménager, ... Petit bricolage, jardinage, ... | > 10 000 hab. |
| Exceptionnelle > à 20 km | Mobilier, gros électroménager, gros bricolage / matériaux / revêtements, aménagement de la maison (cuisines, salles de bains), concessionnaires automobiles, ... | > 20 000 hab. |

Les objectifs spécifiques pour les deux pôles d'équilibre de La Clayette/Baudemont/Vareennes et Chauffailles (p.61)

Ces pôles sont considérés comme des relais indispensables à l'équilibre territorial du Pays, en termes de rayonnement sur le bassin de vie, d'ancrage territorial et d'animation.

| Fonctions commerciales assumées | Aire de rayonnement | Caractéristiques et spécificités |
|---------------------------------|--|---|
| Quotidienne +++ | Locale + bassin de vie | Chaque pôle d'équilibre joue un rôle de centralisation et d'animation pour son bassin de vie qui assure le maintien d'un certain niveau d'équipements, de services et de commerces. |
| Régulière ++ | Bassin de vie et selon les pôles bassin de vie élargi aux communes limitrophes (Chauffailles et Bourbon notamment) | |
| Occasionnelle | Emerge sur Chauffailles | |

Les ZACOM et le maintien de l'offre de centre-ville

| Pôles d'équilibre | Fonctions commerciales | Aire de rayonnement | Recommandations spécifiques |
|--|---|---|---|
| La Clayette – Baudemont-Vareennes | Maintenir un niveau de services et d'équipements pour le bassin de vie et les communes plus rurales alentour. | Un positionnement entre Charolles et Chauffailles Une ouverture vers le Haut Beaujolais et la région lyonnaise | Continuer l'accroche touristique. Poursuivre les aménagements urbains / faciliter les liens château et centre-ville...la lisibilité des centres commerciaux (centres et périphérie) Faciliter les modes doux en centre-ville et vers l'extérieur |
| Chauffailles | Développement de fonctions commerciales de plus en plus larges. Pôle en plein essor. | Bassin de vie très élargi intégrant des marges sur le Rhône et la Loire Positionnement affirmé de pôle commercial relais. Concurrence lointaine qui permet de maintenir et développer une offre plus diversifiée. | Soutenir le développement important de ce pôle d'équilibre qui joue un rôle majeur « aux confins du Pays » : diversification et densification. Définir les centralités. Poursuivre la démarche de requalification du centre urbain. Renouveler et adapter l'offre en centre-ville. Créer un lien périphérie / centre-ville. Développer les modes doux. |

L'offre de proximité des bourgs et des villages

Communes rurales

Au niveau des petites communes rurales voire de certains bourgs de proximité :

- Lancer une réflexion collective sur la question du « maintien des ou du dernier commerce » (Contrat de Pays par exemple) ;
- Développer et renforcer l'approche tourisme et loisirs.
- S'appuyer sur le potentiel de développement des filières courtes en lien avec le potentiel touristique et patrimonial.
- Conforter le commerce itinérant.

4.2 La répartition des activités commerciales au sein du territoire de la CCLCCB

Les zones d'activités commerciales

Une très large partie des activités commerciales du territoire sont localisées dans les zones mixtes de La Clayette/Baudemont/Varennes et de Chauffailles, détaillées dans le chapitre précédent.

Seule la zone des Portes du Brionnais, récente, affiche une vocation commerciale au sein de la zone d'activités Les Étangs / Les Bruyères à Chauffailles.

Le commerce de centralité

Les deux villes centres offrent une réelle centralité commerciale constituée de linéaires marchands.

La vacance commerciale au sein des locaux en rez-de-chaussée d'immeuble de ces linéaires apparaît relativement mesurée. En revanche, la rotation des enseignes y est importante. Il s'agit plutôt de jeunes générations de commerçants qui s'installent

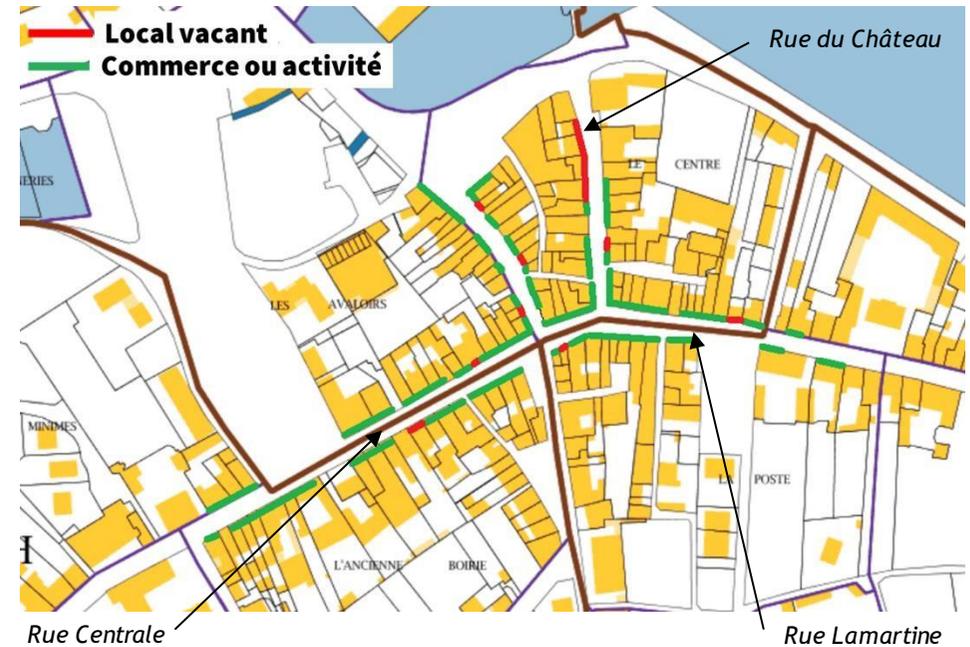
Le linéaire commercial de La Clayette :



Rue Centrale



Rue Centrale



La vacance commerciale du bas de la rue du Château à La Clayette serait due à des difficultés de stationnement à proximité immédiate. Par ailleurs, une surface de vente conséquente n'a jamais été reprise et a pu également ternir l'image de ce secteur.

La commune compte un marché forain le mardi matin.



Rue Lamartine

5 Le développement touristique

5.1 Les orientations du SCoT du Pays Charolais

Organiser un tourisme durable autour des richesses paysagères, patrimoniales et culturelles (DOO p.36)

PRESCRIPTIONS

- Les documents d'urbanisme concernés prévoient une stratégie de développement des réseaux de « mobilités douces » (chemins piétonniers, de randonnée et cyclables) connectés aux sites touristiques et patrimoniaux, aux réseaux voisins (réseau des voies vertes, réseaux départementaux, régionaux), aux réseaux de transport collectif, ... avec pour objectif de dynamiser l'économie de l'ensemble des communes.
- Il conviendra de réaliser des plans de circulation douce à l'échelle communale/intercommunale qui favorisent des boucles locales depuis les espaces emblématiques mais aussi les déplacements quotidiens.



Le viaduc de Mussy-sous-Dun



Église Romane de Saint-Martin de Lixy

5.2 Les points d'appui touristiques de la CCLCCB

Au sein du Pays Charolais-Brionnais, la Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais bénéficie de nombreux atouts dont la valorisation accrue peut être une source de développement économique.

Un patrimoine bâti et naturel remarquable...

Le territoire compte de nombreux châteaux et églises romanes, le site de Dun, le viaduc de Mussy-sous-Dun (le plus remarquable, mais d'autres viaducs sont aussi présents sur le territoire et constituent un patrimoine ferroviaire indéniable), les paysages de bocages (et leur valorisation par la candidature UNESCO). Ce sont des points d'appuis qui constituent une richesse disséminée sur l'ensemble du territoire

...propice aux itinéraires de découverte

L'Office de Tourisme du Sud Brionnais, basé à La Clayette propose des parcours tels que la route des églises romanes ou des châteaux, de nombreux itinéraires de promenade et de randonnées de tous type (une cinquantaine pour le territoire). Des balades en calèche et à cheval sont également proposées.



Château de Drée - Curbigny

D'autres activités de plein air sont proposées

Le territoire bénéficie également d'autres activités :

- Piscine ludique de La Clayette ;
- Aire de loisirs / Minigolf et Fest'y Park de La Clayette ;
- Aire de loisirs de Mussy-sous-Dun ;
- Club ULM de La Clayette
- Étangs de pêche

Des artisans d'art

De nombreux artisans d'art sont répartis au sein du territoire et participent aux retombées économiques liées au tourisme :

- Amanzé : Artisan girouettier, ornements de toits, travail du cuir et du laiton ;
- Châteauneuf : Musée des vieux métiers / Création de bijoux / Restauration d'objets d'art ;
- Chauffailles : Sculpture sur bois ;
- Colombier-en-Brionnais : Atelier floral / Restauration d'objets d'art / Sculpture sur bois ;
- Dyo : Verrerie d'art / Sculpture sur métaux ;
- Gibles : Peinture sur textiles / Verrerie d'art / Restauration de mobilier ;
- Saint-Germain en Brionnais : Verrerie ;
- Saint-Igny de Roche : Couture, textile et arts décoratifs / poterie ;
- Saint-Laurent en Brionnais : Marqueterie d'art ;
- Tancon : Peinture sur bois ;
- Vareilles : Sculpture de fleurs séchées ;
- Vauban : Facteur d'instruments.

Un agro-tourisme à renforcer ?

Le territoire compte :

- 22 exploitations agricoles proposant la vente directe de produits locaux ;
- 7 exploitations avec hébergement (en gîte ou chambres d'hôtes)
- 3 fermes équestres.
- Un point de vente des produits locaux a été aménagé dans le centre de Chauffailles.

Une offre d'hébergement variée

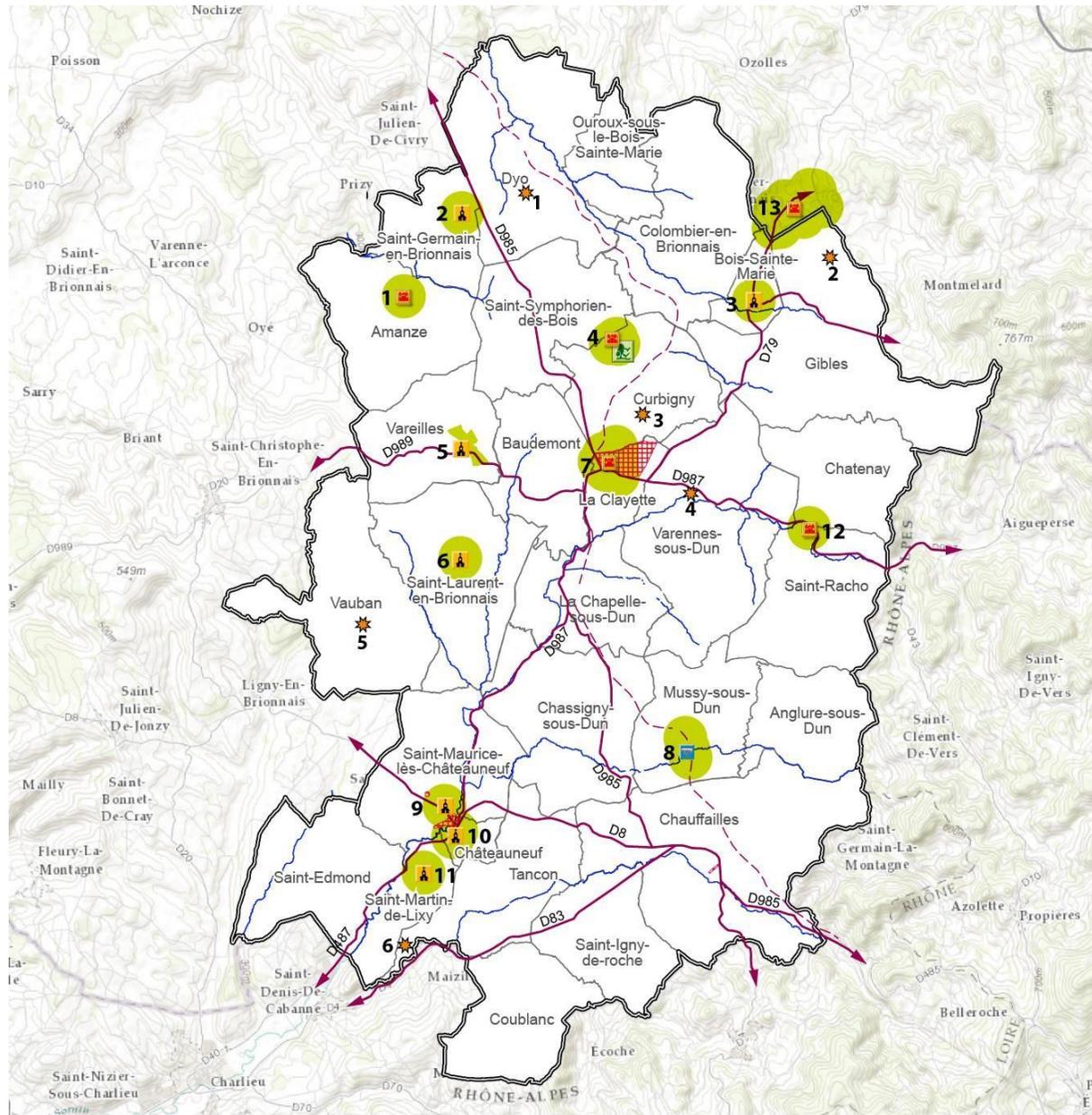
Le territoire compte un hôtel et une résidence de tourisme :

- La Clayette Hôtel-Restaurant de Bourgogne, Logis de France de 10 chambres ;
- Chauffailles : Appart'Hôtel Parc Johan.

L'offre en hébergement hôtelier gagnerait à être renforcée notamment en direction du tourisme de passage ou du tourisme d'affaire en lien avec le développement économique attendu du territoire.

Il compte également une multitude d'hébergements de petite capacité répartis sur l'ensemble du territoire (source Office de tourisme) :

| | Chambres d'hôtes | Gîtes et meublés | Hébergements atypiques | Campings | Aires de camping-cars | Hébergements collectifs |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------------------|----------|-----------------------|-------------------------|
| Amanzé | X | | | | | |
| Anglure-sous-D. | X | | | | | |
| Baudemont | | | | | | |
| Bois-Ste-M. | | X | | | | |
| Chassigny-sous-D. | | X | | | | |
| Châteauneuf | | | | | X | |
| Châtenay | X | X | | | | |
| Chauffailles | X | X | | X | X | |
| Colombier-en-B. | | X | | | | |
| Coublanc | X | X | | | | |
| Curbigny | | | | | | |
| Dyo | X | X | | | | |
| Gibles | X | X | | X | X | |
| La Chapelle-sous-D. | | X | | | | |
| La Clayette | | X | | X | X | MFR |
| Mussy-sous-D. | | X | | | | |
| Ouroux-sous-le-B.-Ste-M. | | | | | | |
| St-Edmond | X | | | | | Gîte d'étape |
| St-Germain-en-B. | | | | | | |
| St-Igny-de-R. | | | | | | |
| St-Laurent-en-B. | X | X | | | | |
| St-Martin-de-L. | | X | | | | |
| St-Maurice-lès-C. | X | | | | | |
| St-Racho | | | | | | |
| St-Symphorien-des-B. | | X | | | | |
| Tancon | | X | | | | |
| Vareilles | X | X | Cabanes dans les arbres | X | | Gîte d'étape |
| Varennes-sous-D. | X | X | | | | |
| Vauban | | X | Cabanes de trappeurs ; Tipis | | | |



Patrimoine

Monuments historiques :

- 1 - Château - Chapelle du cimetière
- 2 - Eglise
- 3 - Eglise Notre-Dame
- 4 - Château de Drée et débords
- 5 - Eglise, chœur et clocher
- 6 - Eglise, chœur et clocher
- 7 - Château - Chapelle Saint Avoie
- 8 - Viaduc
- 9 - Clocher ancienne église
- 10 - Eglise - Château du Banchet
- 11 - Eglise
- 12 - Château de Chevannes
- 13 - Château de Rambuteau (Hors site)

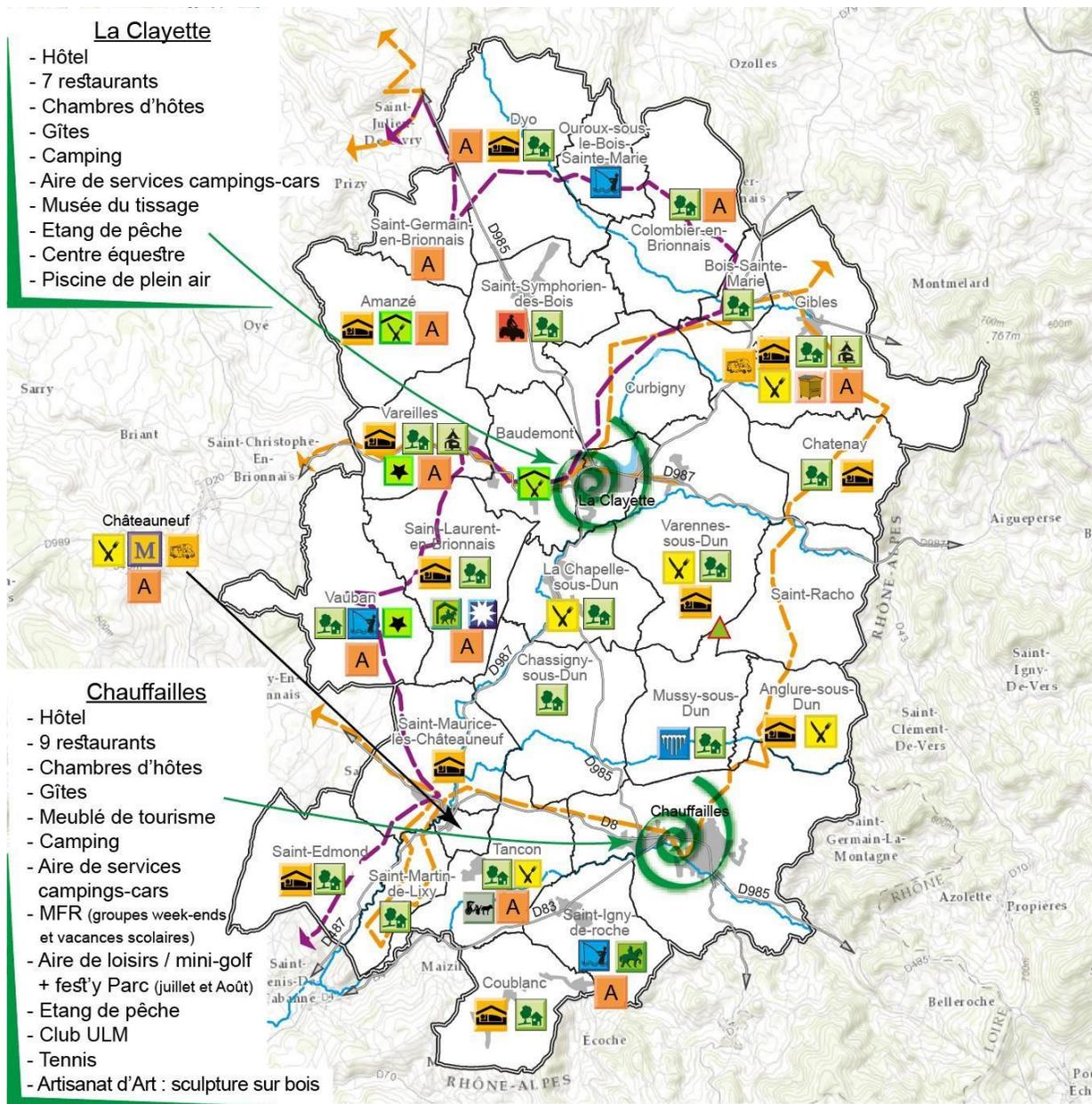
- Servitude de protection des monuments historiques
- Servitude des sites et monuments naturels
- Jardins du château de Drée

★ Autre patrimoine remarquable :

- 1 - Tour porche de l'ancien château
- 2 - Château de Montrouan
- 3 - Eglise
- 4 - Château de Grandvaux
- 5 - Eglise
- 6 - Château de Barnay

Limite Communauté de Communes Limite communes
 Principales voiries Principaux cours d'eau

0 2 500 5 000 10 000 M



Points d'appui touristiques du territoire

- | | | | |
|--|--------------------------------|--|-----------------------------|
| | Restaurant | | Etang de pêche |
| | Gîte | | Centre équestre |
| | Chambre d'hôtes | | Ferme équestre |
| | Table d'hôtes | | Promenade en calèche |
| | Hébergement insolite | | Promenade à dos d'âne |
| | Camping | | Marquetterie d'Art (stages) |
| | Musée des vieux métiers | | Miellerie et ruches |
| | Artisanat d'Art | | Viaduc |
| | Aire de services campings-cars | | Montagne de Dun |
| | | | Randonnée quad |
- Circuits châteaux du Brionnais
— Chemin du Roman du Brionnais

Limite Communauté de Communes
 Limite communes
 Principales voiries
 Principaux cours d'eau

0 2 500 5 000 10 000 m

La Clayette

- Hôtel
- 7 restaurants
- Chambres d'hôtes
- Gîtes
- Camping
- Aire de services campings-cars
- Musée du tissage
- Etang de pêche
- Centre équestre
- Piscine de plein air

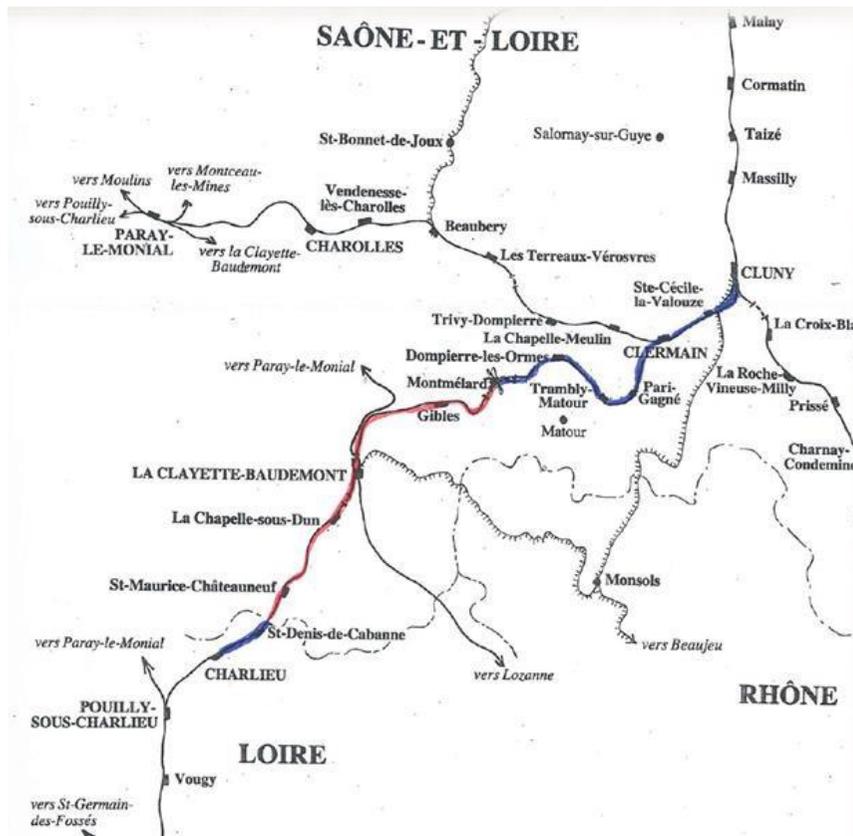
Chauffailles

- Hôtel
- 9 restaurants
- Chambres d'hôtes
- Gîtes
- Meublé de tourisme
- Camping
- Aire de services campings-cars
- MFR (groupes week-ends et vacances scolaires)
- Aire de loisirs / mini-golf + fest'Y Parc (juillet et Août)
- Etang de pêche
- Club ULM
- Tennis
- Artisanat d'Art : sculpture sur bois

Le projet de voie verte

Le projet de transformation en voie verte de l'ancienne voie ferrée du « Tacot », reliant Cluny à Charlieu est porté par le Département de Saône-et-Loire et les EPCI. Le projet est déjà bien engagé entre Cluny et Montmélar, et est finalisé entre Charlieu et Roanne (Voie verte inaugurée en 2018).

Pour la CCLCCB il est encore en phase d'étude.



6 La sylviculture et la filière bois

6.1 La forêt en Saône-et-Loire

La surface forestière a fortement progressé au cours des deux derniers siècles ; elle couvrait 115 000 ha au début du 19ème siècle et couvre aujourd'hui 207 000 ha. Sur le département, la forêt couvre les surfaces les plus importantes après l'agriculture. (1/4 du territoire départemental).

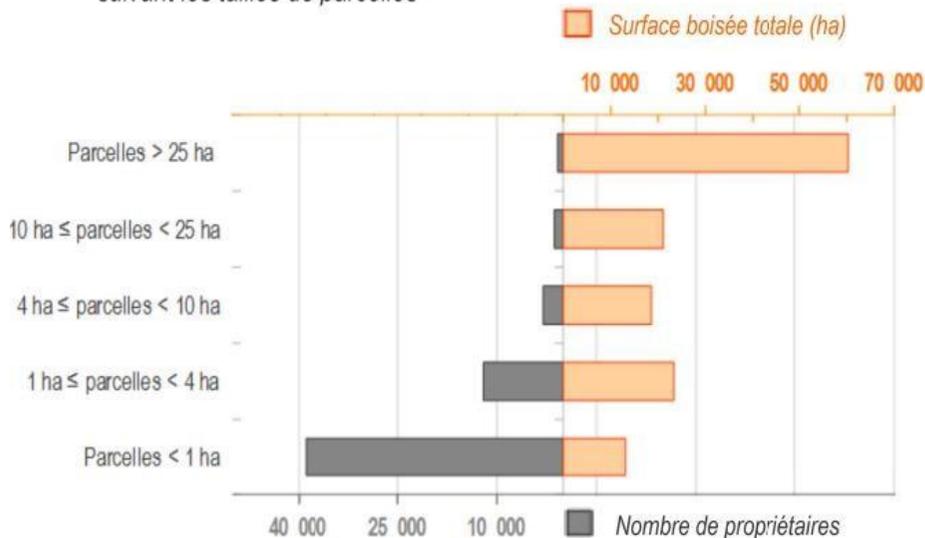
Les peuplements de feuillus occupent plus de 80% des surfaces de forêt. Ils sont composés de peuplements purs (Chênes, Hêtres, Charmes) ou mélangés. Néanmoins, les boisements de résineux (notamment les plantations de Douglas) sont de plus en plus nombreux. Ils sont principalement implantés sur les sols granitiques au relief marqué (Morvan et Clunisois-Beaujolais). Plus d'un tiers du volume régional de Douglas est produit en Saône et Loire. Plantées dans les années 50 à 70, de nombreuses plantations de Douglas arrivent aujourd'hui à maturité. Cette ressource est destinée à la production de bois d'œuvre.

Comme présenté dans le graphique ci-contre, la forêt est à dominante privée (3/4 de la forêt est privée) et morcelée.

Plus de la moitié de la forêt est couverte par des documents de gestion durable.

| CHIFFRES CLÉS | FRANCE MÉTROPOLITAINE | | BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE | | SAÔNE-ET-LOIRE | |
|-------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------|-------|----------------|-------|
| | Surface (Millions ha) | Taux | Surface (Ha) | Taux | Surface (Ha) | Taux |
| Superficie forestière | 16,9 | 31 % | 1 728 000 | 36 % | 207 000 | 24 % |
| Peuplements FEUILLUS | 12,8* | 76 %* | 1 382 000* | 80 %* | 172 000* | 83 %* |
| Peuplements RÉSINEUX | 4,1* | 24 %* | 346 000* | 20 %* | 35 000* | 17 %* |
| Propriété forestière publique | 4,3 | 25 % | 688 000 | 40 % | 47 000 | 23 % |
| Propriété forestière privée | 12,6 | 75 % | 1 040 000 | 60 % | 160 000 | 77 % |

Fig. 2 : Répartition des propriétaires privés suivant les tailles de parcelles



Sources : CNPF - Cadastris 2016

6.2 La forêt sur le territoire de la CCLCCB

Les boisements du territoire

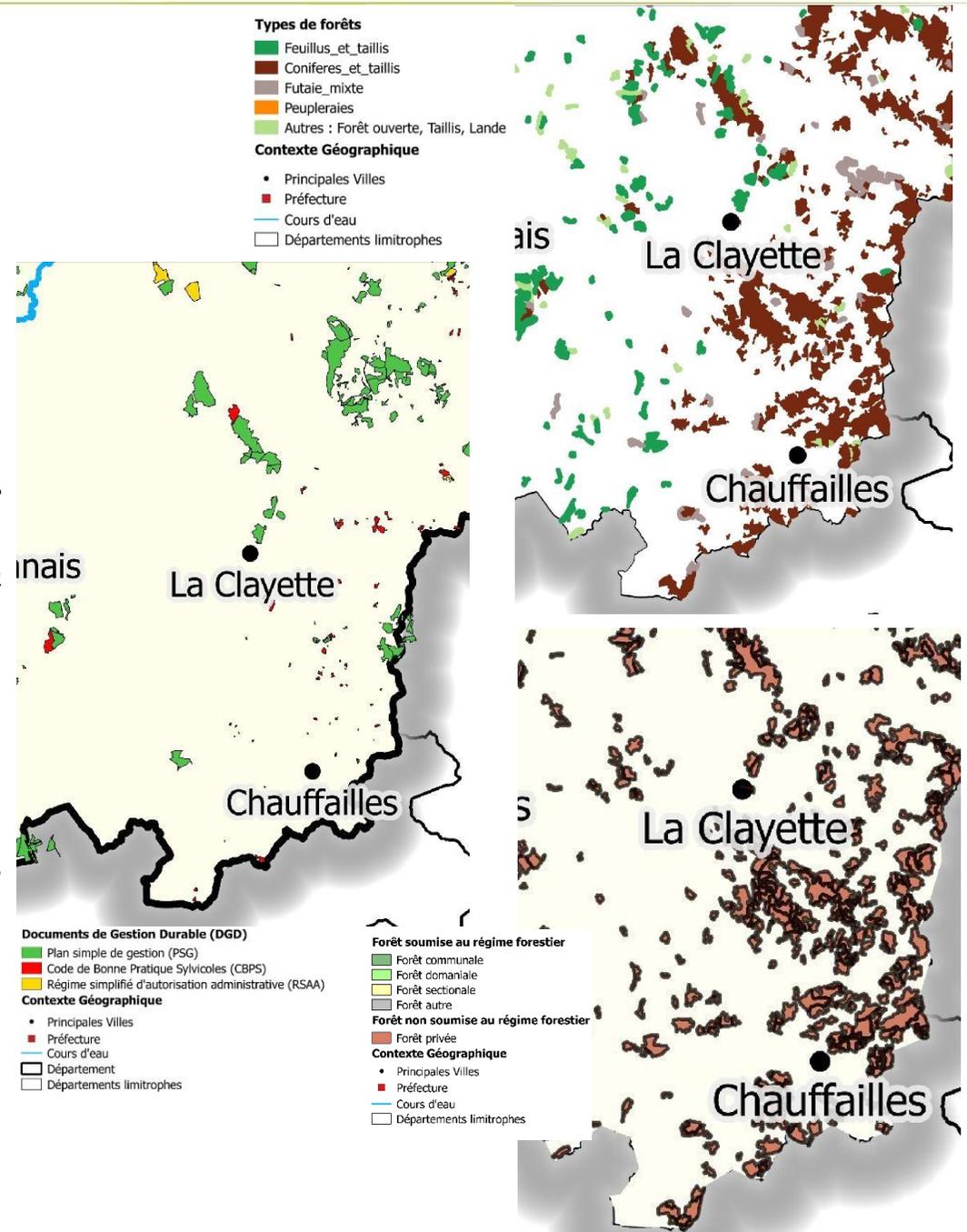
La superficie boisée de l'aire du PLUi a été évaluée à environ 4 434 ha, soit un taux de boisements de 15 %, inférieur à la moyenne régionale estimée à 30 % et au taux de boisement de la Saône-et-Loire (24 %). Les boisements se répartissent principalement à l'Est du territoire. Sur les dernières décennies, les tendances observées sont une progression des surfaces forestières qui se fait par des boisements spontanés aux dépens de parcelles agricoles abandonnées, ainsi que par des plantations de résineux.

Les plantations de résineux sont actuellement majoritaires sur le territoire de la CCLCCB. Le Douglas est l'essence dominante dans les peuplements de résineux. Cette essence est remarquable quant à la production et la qualité de son bois. Toutefois, selon la gestion et les traitements qui en sont faits, cette essence peut impacter l'environnement de plusieurs façons : le Douglas stimule la nitrification en sol acide. Les nitrates produits ne sont pas totalement absorbés et leur excès génère de l'acidité que le sol doit neutraliser. D'autre part, il altère la biodiversité. Ces plantations produisent en effet moins de niches écologiques et sont moins variées (mono spécificité, bois mort, trouées...). Les champignons et insectes du sol sont moins nombreux que des boisements de feuillus (hêtre par exemple).

A l'Est du territoire, la montagne de Dun est constituée de roches volcano-sédimentaires. Au sommet, les boisements mixtes dominent. La hêtraie-chênaie submontagnarde et les aulnaies-frênaies des bords de ruisselets qui sont présentes dans ce secteur sont des habitats d'intérêt européen.

Une gestion durable des forêts est rendue difficile car les massifs forestiers sont en grande majorité privés et très morcelés. Le territoire compte en effet :

- 59,43 ha de forêts publiques. Seule la forêt présente sur le territoire de Colombier-en-Brionnais est soumise au régime forestier ;
- 4 374,31 ha de forêts privées dont seulement 1 242,18 ha possèdent un document de gestion forestière durable (plan simple de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles).



Les entreprises présentes sur le territoire

Un recensement des entreprises présentes sur le territoire a été effectué à partir des entretiens communaux réalisés en début de mission et complété par les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Une trentaine d'entreprises de première et deuxième transformation sont présentes sur le territoire. Citons notamment la scierie Garmier à la Chapelle-sous-Dun. Cette entreprise, qui compte une cinquantaine d'employés, a indiqué des besoins d'extension de ses bâtiments, sur le site actuel.

A noter également la présence de plusieurs coopératives sur le territoire : notamment COFORET (basée dans le département du Rhône), CNBL (basée à Dompierre-les-Ormes).

Les problématiques

La rencontre avec les exploitants sylvicoles du territoire a permis de recenser les problématiques suivantes :

- Des difficultés d'accès aux parcelles forestières et des places de retournement trop peu nombreuses, ce qui peut engendrer la sous-exploitation de certaines parcelles. D'autre part, certaines pratiques peuvent entraver la circulation des grumiers (dépôt de matériel sur des délaissés, annexions de chemins, extension de constructions, implantation de poteaux pour les réseaux aériens...).
- Un manque de places de dépôts, conduisant les exploitants forestiers à devoir louer des parcelles agricoles à des prix très onéreux ;
- Des difficultés de giration sur certains carrefours, en raison de la taille des grumiers.

Enfin, les acteurs de la filière indiquent que celle-ci souffre d'une mauvaise image auprès de la population (coupes rases, dégradation des voiries et chemins, écoulements de boues...). Certaines pratiques effectivement dégradent fortement les chemins sans remise en état.

La filière bois énergie

Actuellement ce type de filière n'est pas exploitée sur le territoire. Il existe cependant une production de bois déchiqueté à proximité du territoire (vallée d'Azergues notamment) et quelques scieries produisent du bois de chauffage, de même que quelques petits propriétaires privés.

Les besoins

La nécessité de créer une aire de repos et de services pour les conducteurs de poids lourds qui peuvent parfois venir de très loin et ne savent souvent pas où passer la nuit (avec point d'eau, restauration) a été évoquée lors des rencontres avec les professionnels de la filière. La localisation la plus pertinente selon eux, serait le long de l'axe La Clayette - Chauffailles.

Il pourrait également être envisagé d'identifier sur le territoire une zone dédiée au développement de la filière bois, afin de favoriser notamment le développement d'entreprises mobilisant la matière première locale et des débouchés locaux : construction bois, énergie, etc.

7 Les enjeux en matière d'activités économiques

▪ Concernant les activités de production

- Améliorer la qualité et la lisibilité des zones d'activités concernant leur vocation entre le commerce ou les activités de production ;
- Favoriser l'optimisation du foncier des différentes zones, en permettant notamment la densification des parcelles sous exploitées ;
- Favoriser la requalification des friches sur le territoire, lorsque leur vocation économique est à préserver, si leur emplacement le justifie (notamment par rapport aux nuisances potentielles envers le voisinage) ;
- Répondre aux besoins d'évolution, en matière d'agrandissement des entreprises sur leur site lorsque cela est possible ou en capacités nouvelles d'accueil en cas de besoin de relocalisation.
- S'appuyer sur le dynamisme de certaines entreprises locales pour développer et diversifier l'offre économique

▪ Concernant le commerce

- Renforcer le commerce des centres-villes en favorisant notamment la complémentarité entre les centres et les zones périphériques ;
- Poursuivre la valorisation des productions locales.

▪ Concernant le tourisme

- Valoriser les points d'appui touristique du territoire et leur maillage ;
- Permettre le développement de l'offre hôtelière renforcée ;
- Favoriser le développement de produits clés en main (découverte week-end à destination d'une clientèle de proximité, par exemple - hors PLUi) ;
- Favoriser le développement de l'agro-tourisme en s'appuyant sur les parcours de découverte du patrimoine naturel et historique du territoire.

▪ Concernant la sylviculture et la filière bois

- Accompagner et rationaliser le développement de la sylviculture par la mise en place d'un schéma ou de charte d'exploitation forestière permettant un meilleur contrôle des impacts de l'exploitation sur les voies communales.
- Anticiper les besoins d'installation et de relocalisation d'entreprises forestières et permettre le développement des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles dans une logique de filière, notamment à proximité des massifs boisés. Le développement de zones d'activités fléchées sur la filière bois permettrait une valorisation locale de la ressource.